

Une ascension sociale au début du XIX^e siècle : Jean-Louis Bethfort et le commerce des blés à Marseille de 1802 à 1820

"Monseigneur,

"M. Bethfort, négociant en grains, se rend à Paris pour affaire de commerce et d'approvisionnement militaire. C'est lui dont j'ai lu à Votre Excellence, le jour de mon départ, une lettre très bien raisonnée sur la situation des subsistances dans le midy et sur les moyens de l'améliorer. Je désire que Votre Excellence veuille bien l'accueillir et l'entendre sur un objet auquel je prends un si vif intérêt. J'ai eu beaucoup à me louer de M. Bethfort et de son zèle pour seconder les vues de l'administration.

"Il entretiendra Votre Excellence de deux mesures dont j'ai eu l'honneur de l'entretenir..."¹.

Ces quelques lignes du préfet Thibaudeau au ministre de l'Intérieur situent d'emblée le rôle de Bethfort dans le Marseille du Premier Empire. Négociant et munitionnaire dont les vues débordent le cadre local, pourvu de la confiance des autorités, c'est un homme dont les conseils sont écoutés et les services utilisés dans des négociations avec Paris.

1. Thibaudeau au ministre de l'Intérieur, Marseille, le 12 septembre 1811, A.D. BdR., M^o 2.

Nous utilisons les abréviations suivantes : A.A.E., Archives des Affaires étrangères ; A.C.C.M., Arch. de la Chambre de Commerce de Marseille ; A.C.M., Arch. communales de Marseille ; A.D.A., Arch. départementales de l'Aisne ; A.D. BdR., Arch. départ. des Bouches-du-Rhône ; A.D.V., Arch. départ. du Var ; A.N., Arch. nationales ; A.P.T., Arch. du port de Toulon.

Il reste que la personnalité et la vie de Bethfort sont mal connues. Ce que nous en savons se limita longtemps au portrait qu'en dresse Thibaudeau dans ses *Mémoires*², portrait élogieux dont Paul Masson note qu'il "fait honneur à la fois au modèle et à celui qui l'a tracé"³. Une étude de ces dernières années s'est attachée à quelques éléments de la fortune de Bethfort et au cadre où il finit ses jours, riche et considéré⁴. Toutefois, le problème des origines et de l'ascension du négociant demeure entier. Nous savons qu'il est né en Picardie, mais sans connaître son milieu social. Où et comment débuta-t-il, quelles furent ses activités avant son arrivée à Marseille ? Comment cet homme, nouveau venu sur la place durant le Consulat, laissa-t-il, dix-huit ans plus tard, la plus grosse succession de la Restauration ? Et que traduit l'analyse de cette fortune ?

Répondre à ces questions n'est pas des plus simples. L'absence totale d'archives privées, les lacunes de la documentation administrative à laquelle nous sommes réduit, livrent souvent une vue extérieure du sujet, nécessitent des déductions qu'on aimerait pouvoir confirmer, contraignent toujours à la prudence. Du moins ces nouveaux jalons sur un itinéraire peu connu fourniront-ils un exemple de réussite par le négoce à une époque qui lui est défavorable et aideront-ils à préciser quelques aspects de la vie économique et sociale de Marseille au début du XIX^e siècle⁵.

**

2. *Mémoires de A.-C. Thibaudeau 1799-1815* (Paris, Librairie Plon, 1913), pp. 307-308.

3. P. MASSON, *Marseille depuis 1789* (Paris, Hachette, 1919), t. I, p. 303.

4. G. CADER, « Un hôtel de grands négociants, II - Les Bethfort », dans *Marseille*, avril-juin 1962, pp. 15-20.

5. Cette étude a été menée à partir de trois sources principales qui avaient été à peu près inutilisées jusqu'à ce jour :

1^o Aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, les dossiers de la série M^e (Ravitaillement) que Fournier et Saint-Yves ont consultés jusqu'en 1810 pour leur ouvrage *Le département des Bouches-du-Rhône de 1800 à 1810*. C'est toutefois après cette date que se trouvent les indications les plus intéressantes, tant sur Bethfort que sur le commerce des grains de Marseille : renseignements divers fournis par la correspondance préfectorale, offres de marchés faites par le négociant au gouvernement, données sur la crise de subsistances de 1811-1812. Il y a là apport d'éléments nouveaux.

Jean-Louis Bethfort est né le 14 mai 1764 à Savy, petit village du Vermandois, à une demi-douzaine de kilomètres de Saint-Quentin. Il est issu d'un milieu modeste : un père cabaretier, pour marraine une tante maternelle qui déclare ne pas savoir lire ni pouvoir signer le registre de baptême⁶. La famille, elle, est nombreuse avec trois frères et trois sœurs qui se fixeront pour la plupart à Savy même ou dans la région immédiate, et dont les activités se partageront entre la vie rurale et le négoce⁷.

2^e Les archives notariales dont on ne dira jamais assez la richesse et l'intérêt. M^{me} Cader n'a employé qu'en partie, dans l'article cité, l'inventaire dressé à la mort de Bethfort ; une exploitation plus complète de ce document et de nombreux actes passés à l'étude de M^r Sause (A.D. BdR., 361 E) a permis d'établir les degrés de parenté dans la famille du négociant, d'éclairer les années qui ont précédé son installation à Marseille, de connaître le détail et la ventilation de sa fortune qui peut être ainsi comparée à celle du haut négoce de la Restauration.

3^e La statistique relative à l'évolution du commerce des grains à Marseille de 1804 à 1820 a été tirée des registres du Bureau des Subsistances de la ville (A.C.M., 48 F¹ et 48 F²). Cette source n'avait pas encore été utilisée pour cette époque. Elle fournit un relevé mensuel des quantités de blés et de farines qui sont entrées dans la place et qui en sont sorties, par terre comme par mer. Jusque'n octobre 1812, ne sont donnés que des chiffres globaux ; à partir de cette date, les provenances par mer sont détaillées selon les ports ou les zones géographiques. On perçoit tout de suite les avantages et les inconvénients que ces registres présentent par rapport à ceux de la Santé, mieux connus. Les avantages : la réduction en une seule unité des multiples poids et mesures d'origine a été opérée, évitant ainsi calculs fastidieux et risques d'erreurs ; les chiffres produits tiennent compte du trafic terrestre, qui occupe une place importante sous l'Empire (jusqu'à 38 % des importations de blé en 1813 et 88 % des exportations en 1812). Les inconvénients : nous ne sommes pas renseigné sur le nombre de navires, le tonnage des cargaisons, leurs consignataires ou destinataires. Les données du Bureau des Subsistances permettent surtout de dresser une courbe générale du commerce des blés à Marseille dans les premières années du XIX^e siècle, courbe que nous croyons plus fidèle, au moins pour cette période, que celle établie à partir des registres de la Santé. Il reste qu'une étude exhaustive de l'activité de Bethfort aurait nécessité le dépouillement de la Santé entre 1802 et 1820 ; c'est un travail qui dépasse le cadre de cet article et nos limites de temps. Pour situer la place du négociant dans la vie économique de Marseille, nous avons eu recours, chaque fois que ce fut possible, aux diplômes d'études supérieures de la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence, qui se sont appuyés sur la Santé.

Cela dit, nous sommes conscient des limites des sources publiques et regrettons une nouvelle fois de ne posséder aucun des registres privés de Bethfort, qui seuls auraient permis de connaître la structure financière et commerciale de son entreprise.

6. Acte de baptême de Jean-Louis Bethfort du 14 mai 1764. Registre d'état civil de la commune de Savy, A.D.A., I E 887/2.

7. En voici la généalogie aux alentours de 1820, année du décès de Jean-Louis Bethfort. En ce qui concerne ses trois frères : 1^{er}) Pierre-Antoine-Zacharie, qualifié selon les sources de « cultivateur » ou de « propriétaire » à Savy, dont on connaît trois fils : Fidèle-Charlemagne, clerc de notaire à Saint-Quentin en 1821, Jean-Louis qui épousa Rose Caron en 1813 et rejoignit son oncle à Marseille où, négociant lui-même, il résida 22, quai Dauphin en 1820, Césaire-Auguste né en 1809 qui, fixé aussi comme négociant à Marseille plusieurs années après la mort de son oncle Jean-Louis, y épousa Anne-Amélie Arnaud en 1835 ; 2^e) Jean-Pierre, dit Bethfort Milon, négociant en grains à Saint-Quentin, qui eut un fils Pierre, lequel fut peut-être le Jean-Pierre Bethfort de

De la formation de Bethfort, nous ne savons rien. Il possédait une bonne connaissance du français qu'il maniait avec correction, sinon toujours avec aisance. Le fait est à noter, car son frère Jean-Pierre, plus tard négociant à Saint-Quentin, témoignait à l'égard de l'orthographe et de la syntaxe d'une désinvolture que l'on peut qualifier d'exceptionnelle, même pour le milieu commercial de l'époque⁸. Est-ce à dire que Jean-Louis suivit des études plus poussées, ou qu'il compléta lui-même les lacunes de sa première instruction⁹ ?

Quoi qu'il en soit, la réussite de Bethfort prend plus de relief lorsqu'on connaît ses origines. De famille humble, ayant sans doute reçu une instruction limitée à juger du niveau des siens, il gravit à la force du poignet tous les degrés de la fortune et de l'échelle sociale. C'est le type même de ce que nous appellerions aujourd'hui un "self-made man".

Quelles furent les étapes de cette ascension ? Sur ce point encore, il faut regretter le défaut de documentation, qui livre des renseignements fragmentaires, laissant dans l'ombre des pages entières de la vie et de l'activité du négociant.

Saint-Quentin né en 1791 et nommé élève au lycée de Reims par décrets impériaux des 11 thermidor an XII et 31 janvier 1806, mais qui est identifié sans erreur possible comme celui de ses neveux que Jean-Louis Bethfort envoya comme commis à Caffa en 1815 et qu'il dut poursuivre pour abus de confiance; 3°) Joseph-Gabriel, « négociant », qui décéda en 1818 en laissant à sa veuve Antoinette Chambion trois enfants mineurs : Alphonse, Louis et Louise, qui demeuraient à Chalons-sur-Saône en 1820.

Du côté des sœurs : 1°) Marie-Catherine-Angélique, épouse de Jean-Quentin Richard, « propriétaire » à Savy; 2°) Marie-Magdeleine-Rosalie, épouse de Charles-Antoine Damaye, « propriétaire » à Savy, dont deux fils sont connus : Alexandre-Césaire, également « propriétaire » à Savy, et Irénée qui rejoignit son oncle Jean-Louis à Marseille où, négociant lui aussi, il résidait 42, rue Sainte en 1820; 3°) Marie-Louise-Thérèse, épouse décédée de feu Pierre Auget, qui avait eu trois enfants, mineurs en 1820 : Pierre-Adolphe, Pierre-Gustave et Aimée-Nina-Albertine demeurant à Savy (Cf. A.D. BdR., XII Q^e 7/10, n° 527; 361 E 235, n° 474; 361 E 241, n° 348; 361 E 244, n° 630; 361 E 245, n° 295; 361 E 246, n° 840; 361 E 251, n° 155 et 360; A.N., AFiv 134, plaquette 775, pièce 12 et AFiv 190, plaquette 1227, pièce 48).

8. Voir notamment sa lettre du 2 décembre 1810 au directeur général des Vivres de la Guerre, (A.N. F¹¹ 1497).

9. Selon M^{me} Danset, graphologue D.S.G. de Paris à qui nous avons soumis l'écriture de Bethfort, il s'agit d'un autodidacte doué d'une belle faculté d'adaptation intellectuelle, curieux de s'instruire, capable de comprendre et d'assimiler tout ce qui l'intéresse.

Une certitude en tout cas, la famille de Jean-Louis Bethfort n'était pas étrangère au commerce. Si son père tenait un débit de boisson, son grand-père maternel Antoine Rousseau exerçait la profession de blattier à Savy même, et son parrain Jean Legoupil celle de "marchand"¹⁰. L'influence de cet entourage a pu jouer sur le choix de la carrière du jeune Jean-Louis, mais sa spécialisation dans les grains et farines semble avoir été assez tardive. L'inventaire des livres de commerce trouvés à son décès indique qu'aux alentours de l'an III (1794-1795) Bethfort faisait le trafic des fourrages, des bois et des chandelles dans la région de Saint-Quentin, Chauny, Laon, Soissons et Valenciennes. Les marchés militaires paraissent déjà tenir une certaine place dans son activité¹¹.

On le retrouve un peu plus tard à Paris, rue Saint-Pierre-de-Montmartré, dans la division du Mail. La première mention de la maison de commerce qu'il y possède date de ventôse an V (mars 1797) ; toujours d'après la liste des registres de correspondance et de caisse, il la tient encore en ventôse an X (mars 1802). Cinq années qui constituent une étape décisive : c'est au cours de cette période que Bethfort s'oriente définitivement vers les grains et les farines, et qu'il élargit son assise en épousant, le 24 brumaire an VIII (15 novembre 1799) Aimée-Désirée-Henriette Caron. Non pas que la dot de la jeune fille soit considérable : elle apporte 25.000 F, dont 6.000 entrent en communauté, alors que les biens du mari, en marchandises comme en créances et en deniers comptants, sont évalués à 130.000 F¹².

10. Acte de baptême, A.D.A., *loc. cit.*

11. A.D. BdR., 361 E 246, Sause notaire, inventaire supplétif du 25 oct. 1821, n° 748.

12. Auxquels s'ajoutent, aux termes du contrat, environ 4 ha de terre nue dans l'arrondissement de Saint-Quentin. Le mariage est contracté sous le régime de la communauté de biens suivant la coutume de Paris. 6.000 F des biens de Bethfort entrent aussi en communauté. Des 25.000 F de la dot, 13.600 devaient être versés après recouvrement d'une dette et 11.060 dans l'année en « espèces sonnantes d'or ou d'argent ». Il est prévu un préciput de 12.000 F au profit du survivant des époux et, par Bethfort au bénéfice de la dame Caron, un douaire de survie de 2.500 F de rente annuelle et viagère, représentant un capital de 50.000 F (A.N., Minutier Central, Etude LXXI, l. 133).

Mais M^{lle} Caron est la fille de Pierre Caron, négociant en grains de Dallon¹³, et la sœur de l'associé de la maison Aubineau-Caron qui deviendra l'une des premières de Paris dans le commerce des blés¹⁴. Bethfort et Aubineau-Caron traiteront souvent ensemble, se passeront des commandes sur les marchés étrangers, comme l'attestent diverses correspondances officielles¹⁵. Ce mariage fait aussi de Bethfort le beau-frère de Jean-Pierre-Josime Watin, autre grand farinier de la capitale, propriétaire de moulins en Seine-et-Marne, que des liens de confiance et d'intérêt uniront à Bethfort jusqu'à la fin de sa vie¹⁶.

13. Dallon se situe dans la grande banlieue de Saint-Quentin et à quelques kilomètres de Savy. Nous sommes peu renseigné sur Pierre Caron. Dans sa réponse à la circulaire ministérielle du 27 septembre 1817 sur les principaux individus se livrant au commerce des grains, le préfet de l'Aisne précise que Caron, « propriétaire » à Dallon, « a fait de grandes affaires en grains il y a quelques années, mais actuellement il ne fréquente le marché que pour y vendre le profit de ses récoltes qui sont importantes » (Laon, le 16 oct. 1817, A.N., F¹¹ 480-481). Pierre Caron mourut en 1820, époque à laquelle sa fille, alors veuve Bethfort, signa plusieurs procurations en brevet pour liquider la part qui lui revenait dans la succession de son père (A.D. BdR., 361 E 244, n° 708 et 361 E 245, n° 440).

14. Aubineau-Caron, établis 2, rue du Petit-Carreau à Paris, étaient classés en 1817 par le préfet de la Seine au nombre des cinq premiers négociants en grains et farines de la place (lettre au ministre de l'Intérieur du 9 oct. 1817, A.N. F¹¹ 480-481. Voir aussi la lettre du préfet de police au même, Paris, le 18 oct. 1817, *ibid.*).

15. Ainsi Molinier del Maynis, agent du gouvernement français, écrivait d'Anvers le 7 mars 1816 : « Il s'est acheté pendant les dix derniers jours de 20 à 24.000 hl de blé pour Marseille dans le prix moyen de 23 F. Ces blés reviendront à Marseille à 28,50 F et laisseront un gros bénéfice au spéculateur (...). C'est la maison Aubineau-Caron de Paris qui a fait faire les achats pour Marseille qu'elle dirige à Bedfort son beau-frère. » (A.N., F¹¹ 306-308).

16. Il semble que la famille Watin soit originaire de l'Oise, d'après les renseignements transmis par le préfet de ce département en réponse à la circulaire du 27 septembre 1817. Le Watin de Paris y est qualifié de « négociant estimé et recommandable ». En tout cas, c'est le premier des grands commerçants en grains de Paris cités par le préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur le 9 octobre 1817 (A.N. F¹¹ 480-481). En 1816, Watin est présenté au gouvernement comme « l'un des plus gros commerçants de Paris en farines », et il opère pour le compte de celui-ci dans le bassin parisien (A.N. F¹¹ n° 3057, ff⁹³ 183 et 203). Il transmet aussi à la Commission des Subsistances, chargée d'assurer le ravitaillement de la capitale, l'« offre de céder au gouvernement 4.000 quintaux métriques de bled que M. Bethfort, son beau-frère, avoit achetés dans le Saumurois et qui sont maintenant à Nantes. Ces grains étoient destinés pour Marseille, mais M. Bethfort ayant pris des mesures pour faire venir des bleds étrangers sur ce point, il pense qu'il pourroit convenir à la Commission d'acheter ceux de Nantes au cours de la dite place » (procès-verbaux de la Commission des Subsistances, séance du 19 déc. 1816, A.N., F¹¹ n° 3057, f° 350). En 1820, les héritiers de Jean-Louis Bethfort confirmeront à Watin tous les pouvoirs que le défunt avait accordés à son beau-frère, notamment celui de procéder au règlement des sommes dues par diverses administrations, dont celle des Vivres de la Guerre (A.D. BdR., 361 E 244, Sause notaire, procuration du 30 août 1820, n° 739).

On peut dater de cette époque la véritable ascension de Jean-Louis Bethfort. Après des débuts tâtonnants en province, il s'implante dans le Paris du Directoire favorable aux hommes entreprenants, noue des relations de famille et d'affaires avec des négociants de la place, étend son entreprise dont les progrès se lisent au titre des livres de commerce : à partir de l'an VIII, une correspondance spéciale est ouverte avec le Midi ; en l'an IX, ce sont des opérations en Piémont ; en l'an X, les premiers arrivages par navires¹⁷. Il est vraisemblable que Bethfort est alors un homme lancé dans les grains et farines. Sa décision de quitter Paris pour se fixer à Marseille n'en est que plus surprenante. Quelles raisons l'ont poussé à changer de cap une seconde fois ? Comment ce virage s'est-il effectué ? Autant de questions auxquelles les sources connues ne permettent pas de répondre. Ce qui est sûr, c'est que Bethfort figure au nombre des négociants marseillais au cours de l'année 1802¹⁸.

Il a 38 ans quand il aborde cette dernière étape de sa vie. Assez jeune pour tenter un nouveau départ, il possède déjà une expérience et une maturité qui mettent les chances de son côté. Au reste, les atouts ne manquent pas dans le jeu de Bethfort, dont l'une des meilleures cartes est encore Bethfort lui-même.

L'homme et le négociant de ces années sont connus par la description qu'en donne le préfet Thibaudeau, nommé vers la même époque dans les Bouches-du-Rhône¹⁹. Originaire du Poitou, administrateur rigide qui

17. A.D. BdR, 361 E 246, Sause notaire, inventaire supplétif du 25 oct. 1821, n° 748. Une preuve de cette extension est fournie par l'arrêté consulaire du 19 ventôse an VIII (10 mars 1800) qui autorise Bethfort à extraire 75.000 q de blé de l'Aisne, de l'Aube et de la Haute-Saône pour en exporter 50.000 vers la Ligurie par les ports de Marseille et Toulon, à la condition d'en réserver 25.000 à la consommation du Var et des Bouches-du-Rhône (A.N., AFiv 8, plaquette 36, pièce 16).

18. G. CADER, *op. cit.*, pp. 16,20.

19. Né en 1765, Thibaudeau reçut une formation d'avocat avant d'entrer dans la politique. Il fut tour à tour membre de la Convention, où il vota la mort du roi, et des Cinq-Cents. Républicain convaincu, il s'était rallié au Consulat qui en fit un conseiller d'Etat. Mais ses réserves devant l'évolution du régime lui valurent, comme semi-disgrâce, d'être nommé préfet de la Gironde, puis des Bouches-du-Rhône en avril 1803. Il devait conserver ce poste jusqu'en 1814, malgré son désir de retrouver une place à Paris. Exilé en 1816, il revint en France en 1830, sans jouer aucun rôle politique. Le Second Empire en fit un sénateur.

n'éprouve pas de sympathie pour la Provence ni pour les Provençaux, Thibaudeau apprécie en Bethfort l'homme du Nord réfléchi, posé, discret ; il estime son honnêteté, admire cette prudence en affaires qui n'exclut pas les initiatives hardies et la largeur des conceptions ²⁰.

A ces dispositions naturelles, Bethfort joint une sérieuse connaissance de sa profession, tant du point de vue commercial que technique. Les multiples rouages du négoce, les particularités des grains et farines n'ont pas de secret pour lui. Comme le note Thibaudeau, il savait

"les lieux de production, les moyens et les frais d'expédition, les saisons convenables, l'art des achats et ventes, d'abaisser, d'élever ou de maintenir les prix : une correspondance étendue le tenait sans cesse au courant de l'état des marchés et de leurs variations. Il avait tout cela parfaitement casé dans la mémoire. Il était très instruit dans la mouture et la boulangerie, sur le mélange et l'amalgame des différentes qualités de blés, leur rendement en farine et des farines en pain. Il y avait plus à apprendre dans une heure de sa conversation simple, précise et lumineuse, que dans tous les livres des économistes" ²¹.

C'est là sans doute la clé de la réussite de Bethfort. A une époque et sur une place où la spécialisation commerciale était encore peu connue, où les grains représentaient une denrée certes importante mais pas uni-

20. A.-C. THIBAudeau, *op. cit.*, p. 307. Toutes qualités que confirme et nuance l'analyse graphologique établie par M^{me} Marie-Louise Danset, graphologue D.S.G. de Paris : le caractère de ce personnage énergique, courageux, dynamique est dominé par une intelligence pratique et une exceptionnelle habileté. C'est un esprit souple et intuitif qui possède une grande faculté d'adaptation, l'art de saisir les occasions, d'envisager les problèmes sous leurs différents aspects pour en tirer le meilleur parti. L'homme est impulsif mais s'impose un temps de réflexion avant d'agir ; son audace est tempérée par une prudence, une méfiance rusée qui le retiennent dans l'action. Il sait être discret lorsque son intérêt se trouve en jeu, indiscret de même, sans trahison toutefois. Honnête de nature et très orgueilleux, il est fidèle à sa parole, mais ne s'embarrasse pas de scrupules excessifs. Il manifeste une certaine âpreté au gain, aimant l'argent moins pour l'argent que pour les satisfactions et le sentiment de sécurité qu'il procure. Au reste capable de générosité, cordial, doué même d'un pouvoir de séduction qu'il sait utiliser à son avantage. En définitive, une nature combative qui possède la constance, l'enthousiasme et l'autorité des grands réalisateurs, alliés au solide bon sens du terrien.

21. A.-C. THIBAudeau, *op. cit.*, pp. 307-308. A l'appui de ce jugement, voir les détails techniques sur l'utilisation et les prix des farines de Paris à Marseille que Bethfort donna au directeur général des Vivres de la Guerre, Marseille, le 10 déc. 1810 (A.N., F¹¹ 1497).

que pour le négociant qui s'y intéressait, Bethfort en avait fait l'objet exclusif de son activité. Il y consacrait toute son expérience, toutes ses ressources. Sa compétence et son envergure, les moyens financiers dont il disposait et le réseau de commissionnaires qu'il entretenait ne devaient pas tarder à le placer au-dessus de ses concurrents locaux.

*
**

Comment se présente le négoce des blés de Marseille à l'arrivée de Bethfort ? A l'image de la place, il connaît une période d'euphorie. Depuis le début de l'an X, les préliminaires, puis la signature de la paix d'Amiens ont mis fin à une dizaine d'années de guerre et d'insécurité maritime. La mer se rouvre à la navigation commerciale. Aussi Marseille va-t-elle tenter, jusqu'à la rupture de la paix, à la fin de l'an XI, de faire renaître quelques-uns de ses anciens courants méditerranéens et d'en établir de nouveaux. Le commerce des grains, qui depuis plusieurs années tirait la presque totalité de ses ressources du Languedoc et des provinces septentrionales, continue de s'adresser dans une large mesure aux départements de l'intérieur par l'intermédiaire d'Arles, d'Agde et de la Nouvelle²², mais dans le même temps il renoue avec le Levant et la Barbarie, il s'oriente vers des ports de la côte atlantique française, s'étend à l'Angleterre, la mer du Nord, la mer Baltique même, tandis que lui parviennent des cargaisons de la mer Noire et d'Amérique²³. Époque de dynamisme donc, que semble confirmer la croissance du tonnage des blés introduits sur la place²⁴.

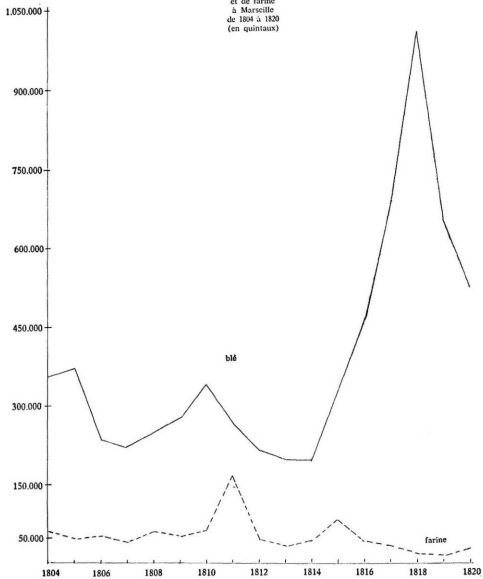
22. P. MASSON, *op. cit.*, pp. 237, 245 ; C. de TOURNADRE, *Les entrées de navires dans le port de Marseille sous le Consulat* (diplôme d'études supérieures, Aix-en-Provence, s.d., ex. dactylographié), p. 53.

23. « C'est l'un des traits les plus caractéristiques de ce commerce de l'an XI que la multiplicité et, surtout, la diversité des arrivages de blé », note Paul Masson (*op. cit.*, p. 245).

24. Ces importations passeraient de 341.065 q en l'an IX à 378.164 en l'an X et 397.541 en l'an XI pour tomber à 190.070 en l'an XII, selon les calculs de M^{lle} de Tournadre, opérés à partir des registres de la Santé. Ceux du Bureau des Subsistances, sur lesquels nous appuyons notre étude (A.C.M., 48 F¹), donnent des chiffres moins élevés pour l'an IX (281.373 q) et plus forts pour l'an XII (291.744 q), mais ne fournissent aucune indication valable pour l'an X et l'an XI en raison d'une lacune du 11 nivôse an X au 1^{er} messidor an XI, soit du 1^{er} janvier 1802 au 20 juin 1803. Quoiqu'elle paraisse vraisemblable, la tendance générale tracée par M^{lle} de Tournadre ne peut donc être certifiée.

GRAPHIQUE I

Importations de blé
et de farine
à Marseille
de 1804 à 1820
(en quintaux)



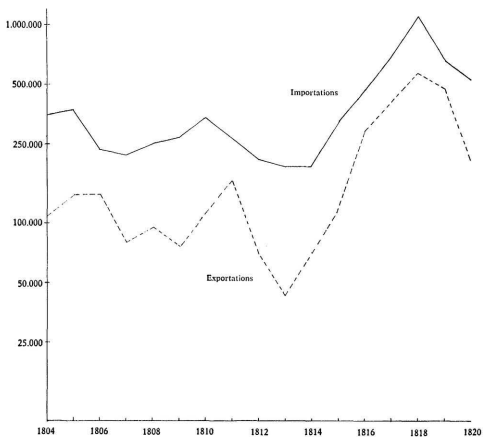
Bethfort, dès ses débuts, s'impose au milieu marseillais. Dans les derniers mois de l'an X qui suivent son installation, il se hisse au cinquième rang des importateurs avec 4.625 charges de blé en provenance de l'intérieur, derrière les Benausse et David, Rocamus, Jourdan, Boulevard²⁵. En l'an XI, il prend la quatrième place avec 8.064 charges, après Rocamus, Benausse, Séjourné ; ses achats s'effectuent alors en Vendée, en Grande-Bretagne et en Europe du nord. En fait, il est avec Rocamus le seul négociant qui, s'adaptant à la conjoncture, exploite vraiment les marchés de blé hors de la Méditerranée, et l'un des rares à se spécialiser dans cette denrée²⁶.

Les entreprises de notre Picard ne sont pas compromises par la crise qui touche le négoce à la rupture de la paix d'Amiens. La reprise des hostilités en 1803, les entraves que la flotte anglaise apporte à la navigation française, l'extension du conflit qui d'année en année diminue les pavillons neutres et de proche en proche finit par impliquer l'Espagne et la péninsule italienne, le blocus maritime de plus en plus sévère,

25. Qui introduisent respectivement 17.471, 13.966, 10.893 et 7.495 charges de blé sur les douze mois de l'année. Ces chiffres tirés des registres de la Santé sont inférieurs à la réalité : ils ne tiennent compte que du trafic maritime et, de plus, certaines cargaisons « à divers » n'ont pu être portées à leurs destinataires (C. de TOURNADRE, *op. cit.*, pp. 34-92).

26. Alors que Benausse et David, Jourdan, par exemple, limitent leur champ d'action au Languedoc et à Arles (*id.*, *ibid.*, pp. 92-93). Des cinq importateurs de blé qui dominent Bethfort durant toute la période du Consulat (de l'an VIII à l'an XII, c'est-à-dire de 1799 à 1804), trois ne se sont intéressés que momentanément à cette branche d'activité. François Le Mée s'était consacré au commerce de la morue avant 1789 ; contraints par la guerre d'abandonner ce trafic et de se tourner vers les grains et légumes, Le Mée et Bubaton y occupent la seconde place après Rocamus en introduisant 33.473 charges et 180 tonneaux de blé, en presque totalité au cours de l'an VIII et de l'an IX ; dès la réouverture de la grande navigation, ils reprennent les opérations avec Terre-Neuve. De même, si Rabieux vient au troisième rang des importateurs de la période avec 33.973 charges de blé, c'est en raison de ses gros achats de l'an VIII ; il ne reçoit presque plus de grains les années suivantes, ayant orienté son commerce vers l'Espagne et l'Italie d'où lui arrivent soude, barilles et cuirs. Pour Benausse et David, cinquièmes importateurs de blés sous le Consulat, les grains ne sont qu'un élément de leur activité : ils comptent aussi parmi les premiers négociants en huile. Seule la stature de Rocamus dépasse de beaucoup celle de Bethfort dans le commerce marseillais des blés à la fin du Consulat (C. de TOURNADRE, *op. cit.*, pp. 92-102 ; sur le commerce marseillais des blés de l'an XI, voir également P. MASSON, *op. cit.*, pp. 245, 246 et 250).

GRAPHIQUE II
—
Marseille,
Importations et exportations de blé
de 1804 à 1820
(en quintaux)



autant de facteurs qui bouleversent une nouvelle fois le commerce des blés de Marseille. La chute des importations de 1806 et 1807 révèle les premiers effets d'une crise qui atteindra toute son ampleur à la fin de l'Empire²⁷.

La grande navigation disparaît, la mer se ferme. Adossée au large, la ville est contrainte de tirer ses ressources de la façade maritime immédiate et de l'intérieur : blés de la Romagne, de la rivière de Gênes et du Languedoc introduits sur de petits bâtiments ; farines de Paris, grains de Bourgogne et de l'Est acheminés par la vallée du Rhône. Rien ne traduit mieux le revirement et le rétrécissement géographique de ce négoce que la ventilation des importations de blé de 1813. Sur 194.271 quintaux, 94,68 % sont d'origine française, dont 56,01 % des ports du sud-ouest méditerranéen et 38,67 % des provinces intérieures ; 5,30 % proviennent de la péninsule italienne, dont 4,14 % du golfe de Gênes et 1,16 % des anciens Etats de l'Eglise²⁸. Marseille est dans une dépendance presque complète de la production nationale.

Aussi, conséquence normale de cette évolution, le rôle du trafic maritime décroît dans les échanges de grains de la place. Alors que les arrivages par mer constituaient 80 à 90 % du tonnage importé au début de l'Empire, ils ne représentent plus que 60,83 % en 1812, 62,02 % en 1813, soit un peu moins des deux tiers. Le phénomène est plus spectaculaire encore dans les exportations de blé qui, terrestres à environ 25 %

27. Voir graphique n° 1. Sur cette crise générale du commerce marseillais sous l'Empire, voir entre autres : P. MASSON, *Marseille depuis 1789*, déjà cité ; J. VIDALENC, « La vie économique des départements méditerranéens pendant l'Empire », dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1954, pp. 165-198 ; du même, « Les échanges en Provence à la fin du Premier Empire », dans les *Mélanges géographiques offerts au Doyen Ernest Bénévent* (Gap, Editions Ophrys, 1954), pp. 395-405 ; P. GAFFAREL, *Le blocus de Marseille et de ses environs par les Anglais, 1804-1814* (Niel, Aix, 1904, 96 p.) ; P. ECHINARD, *Grecs et Philhellènes à Marseille de la Révolution française à l'indépendance de la Grèce* (A. Robert, Marseille, 1973, 331 p.) ; J.-Cl. NARCISSE, *Le commerce d'importation de Marseille de 1806 à 1810 d'après les registres de la Santé* (diplôme d'études supérieures, Aix, 1964) ; J.-Cl. HARON, *Les dernières années de l'Empire à Marseille, 1810-1814* (diplôme d'études supérieures, Aix, 1959).

28. A.C.M., 48 F.

entre 1805 et 1808, le sont à 51,97 % en 1811, 88,46 % en 1812²⁹. Le commerce des grains de Marseille est devenu un commerce de charroi et de cabotage.

Ces conditions de plus en plus difficiles réagissent sur le volume des échanges. Croissante de 1807 à 1810, sans toutefois retrouver son niveau du début de l'Empire, la courbe des importations de blé s'affaisse dans les dernières années du régime : de 339.000 quintaux en 1810, elle tombe à 193.000 quintaux en 1814³⁰. Les exportations connaissent le même sort. Elles sont toutes dirigées sur la Provence et le golfe de Gênes, c'est-à-dire les départements littoraux du Var, des Alpes-Maritimes, du Monténou et quelques autres plus éloignés de la mer comme le Vaucluse et les Basses-Alpes. Non seulement elles régressent en valeur absolue, ce qui est normal eu égard à la baisse des importations, mais de 1811 à 1813 leur rythme de diminution est supérieur à celui des importations³¹. Leur pourcentage par rapport au trafic général décroît : alors qu'elles représentaient 61,51 % des importations en 1811, elles n'en constituent plus que 32,54 % en 1812, 22,41 % en 1813 et 36,33 % en 1814.

C'est que le marché du blé de Marseille a de plus en plus de mal à concilier ses deux fonctions essentielles d'alimentation d'une ville de près de 100.000 habitants et de redistribution vers le sud-est français. Le manque de diversité des sources d'approvisionnement, la précarité de la navigation, les lenteurs de l'acheminement terrestre font même redouter la pénurie dès que les récoltes nationales sont insuffisantes, comme en 1811 et 1812. Les autorités locales en viennent alors à se demander s'il ne faut pas suspendre l'exportation de la place pour assurer la consommation de la ville³²...

29. *Ibidem*. Voir les graphiques n° III et IV. Les arrivages qui y figurent en 1812 portent sur dix mois. Les sources réunissent les deux courants d'importation en septembre et en octobre 1812, de même qu'elles ne font pas de distinction entre les exportations des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1812.

30. *Ibid.* Voir le graphique n° 1.

31. Voir le graphique n° II.

32. A.-C. THIBAUDEAU, *op. cit.*, pp. 308-310.

Bethfort s'adapte très bien aux conditions du commerce des grains sous l'Empire. Il semble même que ses liens de famille, son expérience parisienne, les contacts qu'il a pu établir en France avant son arrivée à Marseille le favorisent dans ce retournement qui fait dépendre la subsistance du Midi non plus du large mais de l'intérieur. L'étude des importations de blé à Marseille entre 1806 et 1810 met en évidence le rôle croissant, bientôt capital de Bethfort. Du troisième rang en 1807 avec 3.250 charges, il passe au second en 1808 avec 4.815 charges, pour se maintenir au premier les deux années suivantes, introduisant 11.435 et 13.220 charges. Son trafic est alors le double de celui du premier de ses concurrents. Au total de ces cinq années, il arrive en tête avec une masse de blé supérieure de 23 à 32 % à Chadoin père et fils et François Fournier qui dominaient le marché au début de l'Empire³³.

Bethfort fait venir l'essentiel de ses denrées du Languedoc par l'intermédiaire d'Agde et de la Nouvelle³⁴, et des provinces françaises de l'inté-

33. J.-Cl. NARCISSE, *op. cit.*, pp. 85-88. De 1806 à 1810, la somme des importations de blé est de 32.890 charges pour Bethfort, 25.214 pour Chadoin père et fils et 22.365 pour François Fournier (*ibid.*, p. 86).

34. Le Languedoc est alors un des greniers où puise Marseille. Faute d'une statistique suivie qui permette d'évaluer avec exactitude la part de Bethfort dans ces échanges, quelques indices laissent penser qu'elle prédomine. En décembre 1810, un arrêté préfectoral met sous séquestre tous les blés que les négociants marseillais détiennent à Toulouse. Ceux-ci adressent une réclamation au préfet des Bouches-du-Rhône pour qu'il intervienne auprès de son collègue de Haute-Garonne. Le relevé des quantités de blés arbitrairement bloqués montre que Bethfort en possède près de la moitié, 7.200 hl sur 15.840 (*Etat des blés sous le séquestre*, déc. 1810, A.D. BdR., M^e 2). Par ailleurs, le recensement des grains et farines emmagasinés à Marseille le 20 mai 1812 indique que Bethfort est détenteur de 3.264 hl de blé sur les 9.161 en provenance du Sud-Ouest, soit de 35,62 % de l'article (*Etat des réponses faites [...] à la circulaire de M. le Maire du 20 mai 1812*, *ibid.*).

Le commerce marseillais a transmis au préfet, en mai 1812, le compte-simulé d'achat et d'expédition de blés du Sud-Ouest français à destination de Marseille. En voici la reproduction :

« Compte-simulé de 1.000 hl blé achetés à Toulouse à 33 F pour être expédiés et vendus à Marseille.	
« 1.000 hl à 33 F	33.000,00 F
« Courtage à 10 c./hl	100,00 F
« Port en barque à 10 c.	100,00 F
« Commission à 2 %	660,00 F

rieur par la vallée du Rhône et le port d'Arles³⁵. Son frère de Saint-Quentin opère pour lui tant dans l'Aisne, région productrice par excellence, que dans l'Est ou en Rhénanie³⁶ ; son beau-frère Watin lui sert d'intermédiaire à Paris. Lui-même devient l'un des principaux agents d'un nouveau commerce qui achemine des farines de la région parisienne vers les départements du Midi. Bethfort a fourni quelques détails sur un trafic qui, de l'aveu de Thibaudeau, "passa pour un phénomène" aux yeux des contemporains³⁷ :

"... si la récolte dans les environs de Paris étoit passable nous en recevions un grand secours en farine. Cet article nous a sauvés l'année dernière ; c'est un commerce monté et suivi, mais aussi il est calculé dans nos ressources ordinaires. Dans la campagne dernière, c'est-à-dire du mois d'octobre 1810 au mois de juillet 1811, je fais nombre de 150.000 sacs de farine de Paris qui ont été consommés à partir de Lyon jusques dans nos départements. En mon particulier j'en ai vendu pour compte d'amis dans cet espace

« Coût et frais à Toulouse	33.860,00 F
« Transport de Toulouse à Agde et droit de canal et frais à Agde ..	2.000,00 F
« Nolis d'Agde à Marseille à 150 F les 100 hl	1.500,00 F
« Chapeau au capitaine à 5 %	75,00 F
« Assurance sur 37.000 F à 5 %	1.850,00 F
	<hr/>
	39.285,00 F
« Frais à Marseille :	
— droit de mesurage sur 580 chg à 20 F les 100	116,00
— mesurage, criblage à 40 F les 100	232,00
— port en magasin à 50 c. la charge	290,00
— loyer d'un mois de magasin	29,00
— mesurage à la sortie à 9 F les 100	52,20
— courtage de vente à 1/3 %	144,66
	<hr/>
	863,86 F
	<hr/>
	40.148,86 F
« Avance de fonds à 2 % sur 36.000 F de débours	720,00 F
• Bénéfice à 5 %	2.007,40 F
	<hr/>
	42.876,26 F

« Ce qui donne la charge à 73,92 F. »

35. De 1806 à 1810, Bethfort n'a réalisé hors de France que quelques achats sans importance en Sardaigne (J.-C. NARCISSE, *op. cit.*, p. 82).

36. Jean-Louis Bethfort au directeur général des Vivres de la Guerre, Marseille, le 15 mai 1812 (A.N., F¹¹ 1497).

37. A.-C. THIBAudeau, *op. cit.*, p. 307.

de toms, environ 45.000 sacs, qui représentent à la consommation 80.000 charges de blé ; mais deux tiers de ces 45.000 sacs ont été vendus pour le Var et les Alpes-Maritimes et malgré ce secours qui paraît considérable nous nous sommes trouvés avec rien sur tous les points”³⁸.

L'ampleur de ce négoce dans les dernières années de l'Empire et la part majeure qu'y prend Bethfort sont confirmées par le recensement des grains et farines de Marseille, effectué le 20 mai 1812. Plus de 90 % des farines proviennent de la région parisienne et Bethfort, à lui seul, en détient 66 %³⁹. C'est un commerce qu'il fait à la commission, comme la

38. Lettre de Bethfort à Thibaudeau, Marseille, le 10 août 1811 (A.D. BdR., M^o 2). Les mots sont soulignés dans le texte.

39. Ce recensement municipal avait été entrepris à la demande du préfet qui avait besoin d'éléments chiffrés pour établir la taxe des grains et farines du département, comme l'exigeait le décret impérial du 8 mai 1812. Aussi chacun des trente-deux négociants et commerçants en grains de Marseille était-il invité à préciser, en face des quantités de blé et de farine possédées, les lieux d'achat ou d'expédition, les frais de transport et de commerce, le bénéfice envisagé ; autant d'éléments du plus grand intérêt pour la connaissance du négoce des grains de la place au début du XIX^e siècle. Sur 18.436 q de farine recensés, 16.797, ou 91,11 %, avaient été expédiés du bassin parisien ; Bethfort en avait reçu 11.123 q, soit 66,22 %. Voici, tel que le commerce le communique au préfet, le compte-simulé d'un sac de farine de première qualité (de 159 kg) expédié de Paris à Marseille en 1812 :

« La taxe pour Paris est à 100 F le sac pour [la farine] livrée par le département de la Seine et de 105 F pour celle apportée par les départements environnants. La farine de Paris se vend sans l'enveloppe, que l'on estime communément à 3 F.

* Achat et frais :	
— 1 sac farine à 102,50 F	102,50 F
— pour la toile	3,00 F
— transport de Paris à Marseille	28,00 F
— mise en magasin à Marseille	0,40 F
— loyer de magasin	0,20 F
— courtage à la vente	0,35 F
— pesage	0,27 F
— commission à 2 % sur 140	2,80 F
— bénéfice du commerce à l'expéditeur supposé à 5 % sur le prix principal, sans y comprendre l'intérêt de ses avances que l'on peut bien encore évaluer à 2 %	5,00 F
	<hr/>
	142,52 F *

(Compte-simulé adressé au préfet par le négoce de Marseille, mai 1812, A.D. BdR., M^o 2).

Le prix de transport du sac de farine de Paris à Marseille, par terre, oscillait de 28 F à 28,50 F. Le transport du même sac de Lyon à Marseille « par charrette » coûtait 11,50 F. Lorsque la dernière partie du trajet d'Arles à Marseille s'effectuait par voie maritime, il fallait compter 2,75 F de nolis et 1 F d'assurance. Dans l'ensemble, les frais d'acheminement et de commerce sur un sac de farine entre Paris et Marseille

plupart de ses confrères qui se contentent de toucher les habituels 2 %. Bethfort ne se satisfait bientôt plus de ce rôle d'intermédiaire. Estimant sans doute plus avantageux d'être producteur de farine dans le bassin parisien, il achète deux moulins à blé à Moret, non loin de Fontainebleau, à la fin de 1814 ⁴⁰. Acquisition tardive, car la réouverture de la navigation maritime à la chute de l'Empire va supprimer l'intérêt de ce trafic vers les départements méridionaux.

Si nous possédons des détails sur les marchés auxquels s'adresse Bethfort, sur les courants commerciaux qu'il utilise pour faire parvenir ses denrées à Marseille et sur les masses qu'il y introduit, il faut reconnaître que nous sommes beaucoup moins renseigné sur le second aspect de son négoce, la vente. Où et à qui Bethfort cède-t-il sa marchandise ? La documentation administrative, la seule encore une fois qui reste accessible, fournit peu d'éléments à cet égard. Il est probable que notre homme écoule une partie de ses stocks sur place, pour l'alimentation de la ville. Il est certain qu'il vend dans le sud-est français, comme il le précise lui-même dans sa lettre au préfet du 10 août 1811, citée plus haut : grains et farines de Marseille ravitaillent alors les départements du Var, des Alpes-Maritimes, voire des Basses-Alpes qui ont du mal à se suffire ⁴¹.

Mais Bethfort n'aurait peut-être pas édifié une fortune aussi rapide s'il n'avait joint à ces activités traditionnelles de la place celle de munitionnaire des armées et de la marine impériales. C'est un aspect de son commerce qui reste difficile à cerner en raison des lacunes des sources. Certaines allusions relevées dans des actes notariés ou dans des lettres

se chiffraient aux alentours de 35 F, sans comprendre l'intérêt des fonds et les bénéfices du négociant. Ces bénéfices étaient en général estimés à 5% quand le négociant opérait à son compte, que ce soit sur les farines ou sur les blés. C'est un taux dont Bethfort se disait « satisfait » pour les marchandises qui lui appartenaient en propre. Un tel bénéfice paraît assez faible. Était-il volontairement abaissé dans la réponse à une enquête administrative ? (Cf. *l'état des réponses faites [...] à la circulaire de M. le Maire du 20 mai 1812*, A.D. BdR, M^o 2).

40. A.D. BdR, 361 E 246, partage du 9 juillet 1821, n^o 486.

41. Sur les difficultés que rencontrent les Alpes-Maritimes dans leurs subsistances, voir notamment L. BONIFACE, « La disette de 1811-1812 dans le département des Alpes-Maritimes », dans *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, t. XXXI, 1936, pp. 266-284.

écrites au préfet, quelques échanges avec le directeur général des Vivres de la Guerre conservés aux Archives nationales, une correspondance administrative disséminée dans plusieurs séries des Archives du port de Toulon en donnent une vue sans doute très incomplète⁴². On peut affirmer que Bethfort fut agent comptable de la division générale des Vivres de la Guerre, comme le mentionnent des procurations de 1818 et 1820⁴³, et qu'il fut un des fournisseurs réguliers de la base navale méditerranéenne. Ses premiers marchés semblent remonter à 1807 et 1808⁴⁴. Si aucune trace n'a été relevée en 1809, les livraisons des années suivantes enregistrent un net accroissement : 10.000 quintaux métriques de blé en 1810, 7.300 en 1811, 18.408 en 1812 et 19.966 en 1813⁴⁵. Aussi lorsque le ravitaillement du port devient difficile, en mai 1814, à la suite des événements politiques, est-ce vers Bethfort que se tournent les autorités militaires. Comme le souligne le directeur des Vivres au commissaire général, "M. Bethfort ayant été chargé par M. le Directeur général Maret des fournitures à la Marine et à la Guerre me paraît être le seul qui possède en ce moment assez de blés pour pouvoir en livrer et le seul aussi qui à raison de ses relations habituelles avec le Gouvernement pourroit faire des offres et traiter avec M. le Préfet maritime"⁴⁶.

42. Voir aux Archives nationales les lettres des 2, 6 et 10 déc. 1810; 9 et 15 mai 1812 (F^o 1497). Aux Archives du port de Toulon, les correspondances expédiées par le commissaire général (série I E^o) et adressées au commissaire général (I E^o), les marchés de vivres (5 E), les lettres du chef d'administration au préfet maritime (2 A), certaines délibérations du Conseil d'administration de Marine (3 A¹).

43. Procurations en brevet établies en faveur de Josime Watin, les 21 juillet 1818 et 30 août 1820 (A.D. BdR, 361 E 240, n^o 530 et 361 E 244, n^o 789).

44. Table du registre des marchés de vivres de 1808 (A.P.T., 5 E 251). Il y est fait mention de 3.000 q de blé en novembre 1807, de 36.000 q en janvier et 25.000 en mai 1808. Le total de cette dernière année, qui paraît considérable, ne saurait être accepté sans confirmation.

45. Voir en particulier les lettres du commissaire préposé à l'Inspection des Vivres au chef d'administration, Toulon, le 10 sept. 1810 (A.P.T. 1 E^o 100); du chef d'administration au préfet maritime, Toulon, les 12 et 15 fév. 1811 (2 A 392); de Bethfort au préfet maritime, Marseille, le 12 mars 1811 (2 A 393); du directeur des Vivres de la Marine au chef d'administration, Toulon, les 28 mars et 7 oct. 1812 (1 E^o 125); de Bethfort au chef d'administration, Marseille, les 1^{er} nov. et 22 déc. 1812 (1 E^o 126); du même au même, Marseille, les 22 janv. et 5 fév. 1813 (1 E^o 138); du directeur des Vivres au chef d'administration, Toulon, les 2 et 4 mai 1814 (1 E^o 147).

46. Le directeur des Vivres au commissaire général, Toulon, le 4 mai 1814 (A.P.T., 1 E^o 147).

Toutes ces activités ont fait de Bethfort, une dizaine d'années après son installation, le plus important négociant en grains et farines de Marseille. Les statistiques ne sont pas seules à le témoigner. C'est un sentiment que partage l'ensemble des contemporains. Bethfort le premier a conscience de cette supériorité qu'il se plaît à souligner au préfet, à une heure où le ravitaillement de la place donne de l'inquiétude :

"Vous connaissez, Monsieur le Comte, les maisons de cette ville qui font ordinairement le commerce des grains ; la plupart ne connoissent que la route du Languedoc et de la Bourgogne. Leurs moyens pécuniaires d'ailleurs sont bornés ; elles ne peuvent par conséquent se livrer à des opérations lointaines et de longue haleine qui exigent une mise dehors au-dessus de leurs forces [...]. Les départements du Rhin nous présentent des ressources, ceux de l'Ouest en présentent aussi, mais aucun de nos négociants n'ira y puiser. Ils n'en ont pas les moyens. Nos prix du jour les effrayent ; ils craignent que le gouvernement ne prenne quelques mesures pour arrêter les progrès de la hausse et cette timidité augmente le mal" 47.

De son côté, l'autorité municipale suit d'un œil soupçonneux l'action d'un homme qui, détenteur du tiers ou de la moitié des grains du marché local, peut jouer à la hausse en période de crise. Les rapports que le maire adresse au préfet en 1811 et 1812 dénoncent le danger d'un monopole dont pourrait abuser un négociant moins honnête :

"...Vous observerez de plus, Monsieur le Comte, dans le recensement que le sieur Bethfort a déclaré avoir en magasin 5.000 charges bleds et 6.000 balles de farine, dont il ne disposera, dit-il, pour les fournitures dont il est chargé qu'à l'extrémité, les réservant pour la consommation locale.

47. Lettres de Bethfort à Thibaudeau, Marseille, le 10 août 1811 (A.D. BdR., M^e 2).

"Je suis persuadé de la sincérité des dispositions de ce négociant, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est en possession du tiers environ de l'approvisionnement de la place, et que pour qu'il se rende (*sic*) encore de blé et de farine, il se trouvera maître de l'article et pourra conséquemment y mettre le prix à peu près qu'il lui plaira exiger, trois comme cinq pour cent au-dessus du prix des dernières ventes, ce qui feroit augmenter en proportion et subitement le prix du pain.

"J'observe que si le sieur Bethfort suspend ses ventes, par cette retenue seule il contribuera à l'augmentation de la denrée, attendu qu'il en est le seul possesseur et que comme il en a beaucoup proportionnellement aux autres, il leur sert de régulateur"⁴⁸.

Enfin, ultime consécration, la rumeur publique qui s'en prend toujours aux marchands de blé dans les moments de disette, considère Bethfort comme l'un des premiers artisans de la crise dont souffre Marseille en 1812. Une série de lettres anonymes distribuées aux blattiers de la ville, dont celle à Auguste Durand a été conservée, laisse percer une rancœur spéciale à l'égard de Bethfort :

"Monsieur Auguste Durand,

"Le public n'ignore pas que toutes les sangsues du peuple, c'est-à-dire les négociants en grains, se sont coalisés et dont l'exécration Bethfort est le principal moteur et votre envoyé dans tous les départemens abondans en bleds pour en faire augmenter ou du moins soutenir les prix. Mais sachez que vous ne tarderez pas à

48. Anthoine à Thibaudeau, Marseille, le 18 mars 1812 (A.C.M., 4 D 68, 6886). Sur les craintes du maire, voir aussi les lettres qu'il adresse au préfet le 16 août 1810 (A.D. BdR., M° 2) et le 28 mars 1812 (A.C.M., 4 D 68, 6922). La part de Bethfort dans le commerce des blés et farines de Marseille est en effet primordiale : le recensement général des quantités possédées par tous les négociants en grains de la place le 6 juin 1812 montre que sur un total de 3.150 charges de blé 1.700 appartiennent à Bethfort et que sur 11.103 balles de farine il en détient 7.200 (le maire au préfet, Marseille, le 9 juin 1812, A.D. BdR., M° 2). Malgré tout, Anthoine, négociant lui-même, conte au préfet : « Je crois devoir me reposer sur sa moralité bien connue. » (lettre du 16 août 1810, *loc. cit.*).

gorger (*sic*) la sueur du peuple ainsi que ses bijoux, argenterie, linge qui sont vendu au Mont-de-piété et dont vous vous en êtes enivrés et que votre féroce rapacité va bientôt finir quoique vous soyez soutenus par des gens en place qui partagent le gâteau avec vous. Ils ne pourront ni échapper ni arrêter les fureurs populaires et à l'activité des lanternes. Je suis avec les sentiments d'indignation celui qui vous exterminera. Jourdan"⁴⁹.

En fait, ce que nous savons des rapports de Bethfort avec le préfet Thibaudeau prouve, s'il en est besoin, que ce négociant n'a rien d' "un louche spéculateur à surveiller et d'un *nouveau riche* à rançonner", pour reprendre l'expression de Paul Masson⁵⁰. Plus d'une fois au cours de la crise frumentaire de 1810-1812, Thibaudeau s'adresse à Bethfort, qu'il tient pour l' "un des hommes les plus capables dans cette partie"⁵¹. L'administrateur a recours à ce spécialiste, que ce soit pour une négociation à Paris, un marché d'importation ou des renseignements sur la situation des subsistances⁵². Bethfort ne ménage d'ailleurs pas ses conseils ni ses avertissements : "Je ne suis point alarmiste, écrit-il par exemple au préfet dans l'été 1811, et vous savez, Monsieur le Comte, que malgré les momens de pénurie que nous avons éprouvés l'an dernier je vous ai toujours rassuré sur notre approvisionnement parce que je voyais des ressources à côté de nous, mais dans l'état actuel des choses je ne me permettrois pas de vous tenir le même langage"⁵³.

En effet, Thibaudeau a prié Bethfort de lui faire un rapport sur les moyens dont peut bénéficier Marseille au lendemain de la récolte de 1811,

49. Lettre anonyme du 17 juillet adressée à Auguste Durand et transmise par le maire au préfet le 1^{er} août 1812 (A.D. DdR., M^e 2).

50. P. MASSON, *op. cit.*, p. 303.

51. Thibaudeau au ministre des Manufactures et du Commerce, Marseille, le 10 déc. 1812 (A.D. BdR., M^e 1).

52. Dans une circonstance au moins, Thibaudeau offrit à Bethfort d'importer, pour son compte personnel, 10.000 q de blé que le ministre des Manufactures et du Commerce avait accordés aux Bouches-du-Rhône sur les ressources du département de Rome (lettre du préfet du 9 avril 1812, A.D. BdR., M^e 2). Bethfort accepta et donna des ordres à Maglione et C^{ie}, ses commissionnaires à Rome. Mais par suite de l'opposition des autorités romaines, seuls 5.207 q furent expédiés (Thibaudeau au ministre du Commerce, le 7 juin 1812, *loc. cit.*).

53. Bethfort à Thibaudeau, Marseille, le 12 août 1811 (A.D. BdR., M^e 2).

qui s'annonce mauvaise. Le négociant s'en acquitte avec soin, fournissant une remarquable analyse des possibilités de la place à une époque où le commerce des blés se resserre⁵⁴. Il suggère même un plan d'action pour approvisionner le Midi : les départements du Rhin et de l'ouest français possèdent un excédent de grains ; il suffirait d'en attirer une partie vers le sud. Les maisons de Marseille sont trop timides pour tenter une opération aussi lointaine ; Bethfort, de son côté, a engagé ses capitaux dans le trafic des farines de Paris et une importante commande de l'Armée. Il est prêt néanmoins à mettre son organisation commerciale au service du gouvernement si celui-ci veut bien faire la mise de fonds de deux millions. Bethfort achèterait dans l'Est des blés qu'il revendrait "au plus bas du cours" dans le Midi, contre une commission de 5 %.

"Enfin, c'est une idée que je vous mets en avant et s'il étoit question d'entamer une affaire de cette nature je me rendrais à Paris aussitôt après votre avis et je mettrois de suite tout en mouvement, et une fois mes hommes de confiance postés, l'affaire marcherait rondement et j'oserois vous assurer, Monsieur le Comte, que moyennant cette somme de deux millions à ma disposition, jointe au crédit que j'ai, vous pourriez être en toute sécurité pour l'approvisionnement du Midi"⁵⁵.

Proposition qui n'eut pas de suite. Fut-elle transmise aux ministères intéressés ? L'eût-elle été d'ailleurs, elle avait peu de chance d'aboutir. Non pas qu'elle fût irréalisable : le gouvernement eut lui-même recours à

54. « Il ne faut pas penser aux blés de la mer Noire, quel que soit le plan qu'on vous soumette à cet égard ; ce seroit compter sur un secours qui arriveroit trop tard. » En revanche Constantinople offre plus de facilités : « notre Gouvernement pourroit engager les Grecs à apporter des grains en France en les assurant de toute sa protection et sans les obliger à aucune réexportation des articles de notre sol ; enfin en leur laissant pleine et entière liberté. Ce moyen pourroit réussir et n'en viendrait-il de ce point que dix chargemens, que cela influeroit beaucoup sur l'opinion. » La Barbarie n'accorde pas d'exportation de grains ; le Royaume de Naples a une bonne récolte « mais il est difficile de tirer de ce point à cause des risques et par conséquent de la cherté des assurances » ; la Romagne a du surplus, mais le préfet de Rome en aurait suspendu la sortie (première lettre de Bethfort à Thibaudeau en date du 10 août 1811, A.D. BdR., *loc. cit.*).

55. Deuxième lettre de Bethfort à Thibaudeau, Marseille, le 10 août 1811 (A.D. BdR., *loc. cit.*).

des achats massifs de grains sur le Rhin pour l'alimentation de Paris. Mais cette offre n'entraînait pas dans les vues d'un régime qui se préoccupait de la capitale et qui, se méfiant du commerce, préférait agir sans le concours de celui-ci ⁵⁶. Il était donc peu vraisemblable que le gouvernement consentit deux millions pour les subsistances du Midi, et les consentit en faveur d'un négociant.

Il reste que la suggestion de Bethfort, envisagée au début de la nouvelle année agricole et exécutée sur une assez large échelle, aurait constitué une aide appréciable pour les départements méridionaux. L'écart de 20 à 30 F par hectolitre de blé qui existait alors entre les deux régions, écart qui se serait accru avec les délais d'acheminement, aurait peut-être rendu l'opération bénéficiaire, compte tenu des frais divers qu'elle impliquait ⁵⁷. Notons tout de même qu'en alimentant le Midi aux conditions qu'il posait, Bethfort ne prenait aucun risque. Il aurait travaillé avec les capitaux du gouvernement, il se serait trouvé à l'abri de toute perte, il s'ad-

56. Sur la politique du gouvernement impérial au cours de la disette de 1812, voir notamment les *Mémoires du Chancelier Pasquier* qui fut préfet de police de Paris et membre du Conseil des Subsistances institué par Napoléon pour affronter la crise (Paris, Librairie Plon, 1893, t. I, pp. 497-509) ; l'article ancien de VINCENS, « Notice sur la cherté des grains de 1811 à 1812 », *Journal des Economistes*, t. VI, oct. 1843, pp. 224-245 ; M. MAUGUIN, *Etudes historiques sur l'administration de l'agriculture en France* (Paris 1877), t. II, pp. 123-130 ; L. PASSY, « Napoléon, l'approvisionnement de la ville de Paris et la question des subsistances sous le Consulat et l'Empire », dans les *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, compte rendu*, t. XLVII, 1897, premier semestre, pp. 558-616 et 777-820 ; A. CHABERT, *Essai sur les mouvements des prix et des revenus en France de 1798 à 1820* (Paris, Librairie Médicis, 1945 et 1949), t. II, pp. 388-391 ; J. TULARD, *Nouvelle Histoire de Paris, le Consulat et l'Empire 1800-1815* (Paris, Hachette, 1970), pp. 345-353.

57. Le cours moyen de l'hectolitre de blé était en août 1811 de 14,58 F en Rhin-et-Moselle, 17,34 F dans le Mont-Tonnerre, 18,32 F dans la Roër alors qu'il atteignait 39,26 F dans les Bouches-du-Rhône, 41,98 F dans le Var, 47,34 F dans les Alpes-Maritimes. A la fin de 1811, le prix moyen de l'hectolitre de blé dans ces trois derniers départements passait à 41,79, 44,60 et 48,20 F (*Tableau des prix moyens mensuels et annuels du froment en France depuis le 1^{er} vendémiaire an IX (22 septembre 1800) jusqu'au 31 décembre 1870*, édité par le Ministère de l'Agriculture et du Commerce, Paris, 1872, pp. 24-25). Bethfort a lui-même précisé, dans sa réponse au recensement municipal du 20 mai 1812, que le prix de revient d'un hectolitre de blé acheté en Moselle était majoré de 19,50 F à son arrivée à Marseille, sans inclure les bénéfices du négociant (A.D. BdR., M^e 2). La masse que Bethfort envisageait de déverser sur les départements méridionaux aurait été d'un réel secours pendant la crise de 1812. En supposant le prix d'achat de l'hectolitre sur le Rhin entre 15 et 20 F, ce sont 100 à 130.000 hl de blé supplémentaires qui seraient parvenus dans le Midi. Par comparaison, l'importation totale de Marseille au cours de l'année agricole 1811-1812 (soit d'août 1811 à juillet 1812), tant par mer que par terre, fut de 284.600 hl de blé et 107.300 q de farine (A.C.M., 48 F^e, 1811 et 1812).

jugeait une commission de 5 %, supérieure de 2 1/2 à 3 % à ce qu'il est d'usage d'accorder dans les marchés d'Etat. Disons que Bethfort n'oubliait pas son intérêt en offrant ses services...

Quinze mois plus tard, il fit une autre proposition, officielle celle-là, qui fut transmise au ministre des Manufactures et du Commerce avec un avis très favorable du préfet. Il s'agissait d'introduire dans le Midi 50 à 100.000 quintaux de blé du Levant sur des navires grecs.

Des grains, expose Bethfort, se trouvent en quantité assez abondante dans les Echelles et à Constantinople, que ravitaille la mer Noire. Puisque des bâtiments grecs en livrent au Portugal et dans les provinces insurgées d'Espagne, il serait possible de "les attirer dans nos ports en les payant bien et en donnant aux capitaines l'assurance qu'ils ne seroient point inquiétés"⁵⁸. Il conviendrait donc de remettre au chargé du consulat de l'Empire ottoman à Marseille une lettre du ministre des Manufactures et du Commerce qui fournirait cette assurance avec l'autorisation de retourner sur lest, et de délivrer cinquante à cent licences en blanc qui ne serviraient qu'à l'importation des blés. Muni de ces pièces, le consul se rendrait dans les ports du Levant accompagné de deux hommes de Bethfort. Les blés seraient achetés comptant aux capitaines grecs, les expéditions seraient simulées pour Mahon afin de déjouer les croisières anglaises, tandis que les licences serviraient à se faire reconnaître d'éventuels corsaires français. Le négociant faisait l'avance de fonds, abandonnait pertes ou bénéfices à l'administration et demandait une commission de 5 %⁵⁹.

Ce projet n'eut pas plus de suite que le précédent. De nombreux obstacles, il est vrai, s'opposaient à sa réalisation. Il avait d'abord l'inconvénient d'être en désaccord avec la politique commerciale du gouver-

58. « Proposition du sieur Bethfort, négociant, d'importer dans le Midi 50 à 100 mille quintaux de blés tirés des Echelles du Levant », adressée au comte Maret, Marseille, le 12 nov. 1812, et transmise par le préfet au ministre des Manufactures et du Commerce, le 10 déc. 1812 (A.D. BdR., M^o I).

59. *Id.*, *ibid.*

nement : depuis 1810, en effet, le blocus était appliqué aux échanges du Levant, entraînant la nécessité de fournir des licences, l'obligation aux capitaines qui introduisaient des marchandises en France d'en réexporter la valeur en produits manufacturés français, la mise sous séquestre de bateaux grecs soupçonnés de complicité avec l'Angleterre⁶⁰. Les conditions spéciales demandées par Bethfort, telles que licences en blanc, possibilité aux navires grecs de repartir sur lest et assurance qu'ils ne seraient pas inquiétés, paraissaient être des dérogations aux mesures en vigueur. L'administration centrale était-elle disposée à les accorder ? Ce n'était pas impossible, car elle avait déjà consenti, un an plus tôt, des facilités à peu près semblables à des négociants de Marseille qui désiraient importer des blés du Levant et de Barbarie⁶¹. Somme toute, ces exemptions ne constituaient pas, en elles-mêmes, un point d'achoppement.

60. Sur les entraves mises au commerce du Levant par le gouvernement français à partir de 1810, voir P. ECHINARD, *Grecs et Philhellènes à Marseille de la Révolution française à l'indépendance de la Grèce*, pp. 54-60.

61. Bethfort et Thibaudeau semblent avoir joué un rôle déterminant en cette affaire. Le 10 août 1811, Bethfort adressait à Thibaudeau le rapport évoqué plus haut, qui prévoyait des difficultés d'approvisionnement après une mauvaise récolte et montrait la nécessité d'encourager des importations de grains du Levant. Le préfet, alors à Paris, en donna connaissance au ministre de l'Intérieur et plaida la cause du négoce marseillais (cf. les lettres postérieures du préfet au ministre des 28 août et 12 septembre 1811, A.D. BdR., M^o 2). Dès son retour à Marseille, Thibaudeau s'informait, auprès de négociants qui avaient conservé des contacts avec le Levant, des possibilités d'importer des blés et des facilités administratives souhaitées. La maison Autran Bellier fils et Paul Autran remit une note qui précisait ces conditions : obtention de licences en blanc et gratuites pour des navires grecs-ottomans, faculté de constituer la cargaison en grains pour les deux tiers et en produits du Levant pour le dernier tiers, certitude que les bâtiments ne seraient l'objet d'aucun séquestre à leur arrivée en France, droit de réapparailler sans exporter la valeur introduite. Le préfet transmit la note au ministre en l'appuyant (lettre du 28 août 1811, A.D. BdR., M^o 2). Bethfort, de son côté, soutint les demandes du négoce marseillais auprès du ministre lors d'un voyage à Paris (lettre d'introduction du préfet en partie citée au début de cet article, en date du 12 septembre 1811, A.D. BdR., *loc. cit.*). Ces différentes interventions eurent un effet favorable : le ministère de l'Intérieur accepta toutes les dérogations sollicitées, à l'exception de celle qui demandait que les cargaisons fussent en partie composées de produits du Levant (annotations en marge du projet d'Autran Bellier fils et Paul Autran, A.N., F^o 324). Dans le courant de septembre 1811, le préfet des Bouches-du-Rhône reçut quatorze licences pour des importations de grains de l'Archipel et de Barbarie, dont sept sur navires français et sept sur navires ottomans. Les licences françaises ne furent pas utilisées car, notait Thibaudeau, « la cherté des assurances et du fret résultant des risques de la navigation ne permettaient pas au commerce de tenter ces expéditions sous pavillon français ». Les sept licences sur navires ottomans furent retirées au nombre de quatre par Autran Bellier fils et Paul Autran, de deux par Belknap, d'une par Etienne Majastre et C^{ie}. Néanmoins le préfet considérait comme très incertain le résultat de ces envois : « Les permis ottomans sont bien délivrés gratuitement, les

Plus gênante, à coup sûr, était l'époque tardive du projet. Non pas que les grains fussent redescendus à un cours normal dans le Midi à la fin de 1812, mais leur hausse était moins accentuée que l'année précédente à la même époque⁶² et la nouvelle moisson, sans être abondante, avait dissipé les craintes de disette. L'urgence d'importations exceptionnelles se faisait moins sentir.

Que dire de plus des risques de l'opération ? Les destinations simulées pouvaient donner le change en cours de route, mais qu'arriverait-il si les croisières anglaises interdisaient l'approche de Marseille et obligeaient les cargaisons à toucher Mahon ? Envisageant cette éventualité, Bethfort affirmait que les grains seraient vendus sur la place, à un cours inférieur de 20 % à celui de Marseille, ou dirigés sur Barcelone pour le compte du gouvernement français. Cela paraît hasardeux. En outre, si l'absence de toute estimation du prix de revient des blés du Levant à Marseille était fréquente dans de tels marchés en raison des fluctuations locales⁶³, elle ne pouvait favoriser l'accord d'un gouvernement prévenu contre le commerce. Enfin, la demande d'une commission de 5 %, tout à fait excessive, paraît une difficulté supplémentaire, et non des moindres, à la réalisation de ce projet⁶⁴.

Malgré tout, Bethfort en soulignait bien les répercussions psychologiques en cas de réussite. Si le cours des blés restait élevé dans le Midi, c'était en partie par "la ténacité du propriétaire aisé et la concurrence aux achats par des maisons étrangères au commerce des grains" qui

bâtiments qui importeront des grains sont bien dispensés d'en exporter la valeur ; mais ces facilités étaient encore insuffisantes pour encourager le commerce. Il demandait qu'il lui fût permis de composer ses expéditions d'un tiers ou d'un quart de marchandises du Levant. Le ministre n'a point accueilli cette demande. Si elle eût été accordée, on ne doute pas qu'il n'y eût une importation de grains assez considérable » (minuté du rapport à Pelet, conseiller d'Etat chargé du deuxième arrondissement de la Police générale, Marseille, novembre 1811, A.D. BdR., M^e 2).

62. Si le prix moyen de l'hectolitre de blé porté à 42,29 F dans les Bouches-du-Rhône en décembre 1812 avait enregistré une augmentation de 1,19 % par rapport au cours moyen de décembre 1811 (alors de 41,79 F), il accusait en revanche une baisse sensible dans la plupart des départements méridionaux : 4,88 % dans l'Hérault, 7,54 % dans le Var, 8,97 % dans le Gard, 22,99 % dans les Alpes-Maritimes (d'après le *Tableau des prix moyens mensuels et annuels du froment en France*, pp. 24-27).

63. P. ECHINARD, *op. cit.*, p. 11.

64. A des périodes plus critiques pour l'approvisionnement de Marseille, des marchés avaient été passés avec une commission de 2 % (*Id.*, *ibid.*).

continuaient d'acheter par spéculation une denrée en hausse depuis des mois. La publicité faite aux arrivages de l'extérieur décourageait ces calculs :

"Dans l'opération dont [il] est question ce seroit moins l'importance du secours qu'elle donneroit qui procureroit la baisse, que la sensation qu'elle feroit sur l'opinion dans toute la France ; dès lors vous verriez tous les greniers s'ouvrir et le spéculateur intimidé ; la seule disposition du Gouvernement connue à cet égard feroit perdre l'espoir aux propriétaires du Nord de vendre leurs denrées chères par l'effet des besoins du Midi, et le spéculateur s'empresseroit de livrer les grains à la consommation avant même l'arrivée de ceux de l'étranger"⁶⁵.

En ce sens, il n'est pas douteux que l'initiative de Bethfort eût été d'une réelle portée si elle avait été présentée quinze mois plus tôt et soutenue par le gouvernement. Comme le souligne Thibaudeau dans son rapport sur la politique suivie dans les Bouches-du-Rhône au cours de la disette de 1812, "si dès le mois d'août 1811 on eût donné des encouragements [au commerce], il aurait fait des importations de blé de l'étranger. L'arrivée de quelques chargements dans les ports de la Méditerranée aurait produit un grand effet moral. Ces encouragements auraient consisté à donner des licences avec faculté de composer partie de la cargaison, le tiers ou le quart, de matières premières du Levant utiles aux fabriques ou une prime d'importation. On est convaincu que ces mesures auraient eu des résultats avantageux"⁶⁶. Il n'est que plus regrettable que Bethfort n'ait pas saisi l'occasion à ce moment.

Ces deux offres de marché sont, à notre connaissance, les seules qui aient été faites par le commerce des blés de Marseille sous le Premier Empire. Bien qu'elles n'aient pas abouti, elles prouvent l'envergure et

65. Proposition de Bethfort, Marseille, le 12 nov. 1812, *loc. cit.*

66. Thibaudeau au ministre de l'Intérieur, Le Barben par Lambesc, le 24 juillet 1812 (A.D. BdR., M^o 2). C'est sur cet effet psychologique que compte le gouvernement de la Restauration en important des blés de la mer Noire cinq ans plus tard, lors de la disette de 1817.

l'intelligence de leur auteur. Bethfort envisageait d'accroître de près d'un tiers les ressources de la place en utilisant les nouveaux et les anciens courants commerciaux. Dans le premier cas, il se tourne vers l'intérieur, d'où provient désormais l'essentiel des subsistance du Midi : sa proposition est intéressante, tout à fait réalisable et d'une efficacité certaine. Si la seconde paraît plus audacieuse, elle présente l'avantage de rétablir les échanges de Marseille et du Levant, et signale l'importance du facteur psychologique dans les importations de vivres. Le gouvernement impérial ne crut pas devoir accepter. Mais que celui de la Restauration ait appliqué avec succès en 1816-1817 des suggestions formulées dès 1812 n'est pas un des moindres mérites de Bethfort.

**

La chute de l'Empire fit sortir le commerce marseillais de la léthargie où l'avaient plongé dix ans de guerre presque continue. Le retour de la paix et la pénurie consécutive à la disette de 1816-1817 stimulèrent quelque temps les échanges de grains, tandis que se modifiait, une nouvelle fois, la structure de ce marché.

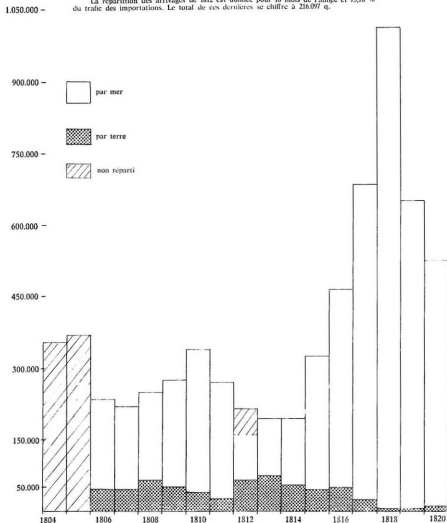
La renaissance s'opéra de façon spectaculaire, comme le montre la courbe des entrées et sorties de blé des premières années de la Restauration. Dès 1815, les importations avaient retrouvé leur niveau du début de l'Empire avec une masse de 326.000 q, qui passait à 463.000 en 1816. Dans le même temps, les exportations, descendues à 43.000 q en 1813, montaient à 290.000 en 1816. La crise des subsistances de l'année suivante allait faire faire un nouveau bond au trafic marseillais qui introduisit 685.000 q de blé en 1817, 1.012.000 en 1818, chiffre supérieur aux plus élevés du XVIII^e siècle⁶⁷. A vrai dire, on passait d'un extrême à l'autre en trop peu de temps. Cette fièvre née de la disette avait développé une activité quelque peu factice. On le vit bien quand des années d'abondance succédèrent à la pénurie. Non seulement les importations fléchirent à 625.000 q en

67. A.C.M., 48 F¹ et 48 F² : R. ROMANO, *Commerce et prix du blé à Marseille au XVIII^e siècle* (Paris, A. Colin, 1956), pp. 14-16. Voir les graphiques n^o 1 et 11.

GRAPHIQUE III
 Importations de blé à Marseille
 par mer par terre
 de 1804 à 1820
 (en quintaux)

Pour les années 1804 et 1805, les sources utilisées ne font pas le partage entre les importations par terre et par mer. Seul le total des entrées est fourni.

La répartition des arrivages de 1812 est donnée pour 10 mois de l'année et 75,70 % du trafic des importations. Le total de ces dernières se chiffre à 216.097 q.



1819, 524.000 en 1820, mais une crise de mévente apparut sur la place⁶⁸, crise bientôt aggravée par l'application de l'échelle mobile : pour défendre l'agriculture française de la concurrence étrangère, la Chambre des députés vota, en 1819 et 1821, des tarifs protecteurs qui portèrent "un coup mortel au commerce des blés, l'un des principaux de Marseille"⁶⁹.

Les courants de ce trafic des premières années de la Restauration se différencient de ceux de l'Empire. La paix revenue et les mers libres, Marseille se tournait de nouveau vers le large. La part des blés français dans ses importations diminua au fur et à mesure que se rétablissaient les liaisons maritimes : de 99,3 % en 1814, elle tombait à 55 % en 1816 et 0,9 % en 1818⁷⁰. L'évolution s'effectuait au bénéfice des régions productrices de la Méditerranée. Des anciens courants commerciaux du XVIII^e siècle, certains comme la Barbarie avaient à peu près disparu ; d'autres retrouvaient une certaine vitalité, tel le Levant qui représentait 5,5 % des importations de blé en 1816, 16,1 % en 1817 et 11,58 % en 1818 ; quelques-uns s'assuraient une place de premier plan, comme la péninsule italienne qui fournissait 31 % en 1817 et 37,5 % en 1818. Mais le fait le plus spectaculaire fut l'apparition d'un nouveau secteur qui domina vite tous les autres, celui de la mer Noire. Nul en 1815, il livrait 4,27 % des blés de Marseille en 1816, 39,84 % en 1817, 49,27 % en 1818 et 59,15 % en 1819 : une entrée en force qui ne fut d'ailleurs pas étrangère à la législation protectionniste de 1819 et 1821⁷¹.

Dans quelle direction Marseille écoulait-elle le produit de ses importations ? Une partie des blés était toujours destinée à la subsistance de la ville, qui n'absorbait plus que 30 à 40 % du trafic général. Quant au

68. J. JULLIANY, *Essai sur le commerce de Marseille*, (Paris, 1842), t. I, pp. 130-131.

69. P. MASSON, *Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, t. IX, p. 30. La loi du 16 juillet 1819 entra en application en octobre de la même année. Elle fut renforcée par la loi du 4 juillet 1821.

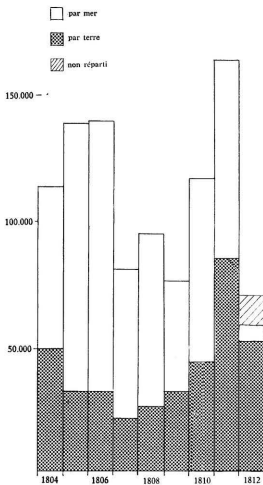
70. A.C.M., 48 F^a. Ce mouvement est du reste accusé par la disette de 1816-1817. Parallèlement, les arrivages par terre qui représentaient 37,98 % des entrées de blé en 1813, ne figuraient plus que pour 0,62 % en 1818 et 1,01 % en 1819 (*ibid.*). Voir le graphique n° III.

71. *Ibid.*

GRAPHIQUE IV

Exportations de blé de Marseille
par mer et par terre
de 1804 à 1812
(en quintaux)

Les exportations de 1812 reproduites ci-dessus portent sur 8 mois et 85,53 % du trafic de l'année. Au cours des 4 derniers mois, la distinction n'a pas été faite entre les exportations par mer et par terre. Le total des sorties de 1812 s'élève à 70.336 q.



reste, il se répartissait sur un rayon d'action beaucoup plus étendu : départements du sud-est comme sous l'Empire, mais aussi de la Corse et des Alpes jusqu'à la Suisse ; région du sud-ouest français en 1816 et 1817 ; Piémont et Sicile, Espagne et Baléares. Les exportations de farines, un moment gonflées par la disette, tombèrent au tiers ou au quart de ce qu'elles étaient dix années plus tôt et se trouvaient, pour l'essentiel, dirigées vers la Corse et les colonies françaises⁷². Elles ne jouaient plus désormais ce rôle d'appoint majeur qu'elles avaient connu sous l'Empire.

Le "boom" sur les blés du début de la Restauration coïncide avec les dernières années de Bethfort qui fait toujours preuve d'initiative. De même qu'il s'était adapté aux conditions particulières du commerce sous le Premier Empire, le négociant tire aussitôt profit des avantages qu'offre le retour de la paix.

Le verrou de Gibraltar à peine levé, il fait expédier vers Marseille des grains de la Manche et de l'Atlantique, non sans risques parfois : certaines cargaisons sont interceptées par la flotte anglaise pendant les Cent-Jours, ce qui pousse Bethfort à réclamer le concours de la Chambre de Commerce pour en obtenir la restitution⁷³. Il maintient ces relations avec le Ponant, en erce avec les Pays-Bas et le Portugal⁷⁴.

Néanmoins c'est vers la Méditerranée que s'oriente désormais l'essentiel du trafic des blés de la place. Aussi Bethfort suspend-il dans son bureau de la rue Sainte, à côté d'une représentation géographique de la France en 102 départements, une nouvelle "grande carte de la Méditerranée

72. *Ibid.*, et J. JULLIANV, *op. cit.*, t. 3, pp. 149-150. Les registres du Bureau des Subsistances indiquent la masse des exportations marseillaises et leurs destinations, sans toutefois en opérer la répartition chiffrée.

73. Deux bâtiments chargés au Havre et à Rouen au début de 1815 furent capturés au large de Barcelone et de Toulon en mai et juin de la même année ; on était sans nouvelles d'un troisième parti du Havre en avril. Ils transportaient à eux trois environ 4.500 q de grains et 1.148 sacs de farine (Bethfort à la Chambre de Commerce de Marseille, le 12 juillet 1815, A.C.C.M., B. 173, n° 7).

74. M. ABONNEL, *Etude détaillée des importations du port de Marseille de 1816 à 1820* (Diplôme d'Etudes Supérieures, Aix, s.d.), p. 317 et C. LASTES, *Histoire du commerce de Marseille avec la Russie de 1815 à 1840* (D.E.S., Aix, 1962), p. 158. Dans le seul mois d'août 1815, Bethfort demande le permis d'expédier à Marseille 20.000 q de blé depuis des ports français de la Manche, la Bretagne et la Charente (A.N., F¹¹ 324).

et de la mer Noire" dressée par Lapie en 1814⁷⁵. Dès 1815, il prend pied dans le sud de la Russie en expédiant son neveu Pierre comme commis à Caffa ; les années suivantes, il dépêche à Odessa un agent et d'autres de ses neveux⁷⁶. L'activité de Bethfort dans cette région est soulignée dans un mémoire qui traite de la nécessité d'importer des blés étrangers au cours de la crise de subsistances de 1816-1817 :

"M. Bethford de Marseille, remarque l'auteur, propose d'introduire, d'ici à la récolte [de 1817], et de verser à la consommation, à fur et à mesure des arrivages, environ cent mille quintaux métriques de blé, et peut-être plus ; ses dispositions sont prises en conséquence, et l'on peut compter sur son activité et sur l'étendue de ses connoissances dans cette partie du commerce. Par suite des opérations combinées de M. Bethford, des blés d'Odessa peuvent remonter de Marseille au port du canal de Dijon ; ce qui, dans tout état de choses, est rassurant contre la crainte d'une disette⁷⁷".

Dans ce trafic des blés de la mer Noir qui prédomine à Marseille entre 1817 et 1820, il se taille la première place, important dix-sept cargaisons en 1817, vingt-six en 1818, vingt-cinq en 1819 et vingt-quatre en 1820, devançant pour ces années les Donat Sautter, Auguste Durand,

75. Inventaire du 24 juillet 1820, Sause notaire (A.D. BdR., 361 E 244, n° 630).

76. Voir la révocation de procuration du 7 déc. 1815 que Bethfort déposa contre son neveu Pierre qu'il avait chargé de ses intérêts à Caffa et qui abusa de sa confiance (A.D. BdR., 361 E 235, n° 474). Par ailleurs, rendant compte de l'activité de Jean-Pierre Bethfort, frère de Jean-Louis et négociant à Saint-Quentin, le préfet de l'Aisne écrivait en octobre 1817 : « Ses fils étaient au commencement de l'année à Odessa où ils paraissent avoir fait des achats considérables de blé pour leur oncle négociant en grains à Marseille » (au ministre de l'Intérieur, Laon, le 16 oct. 1817, A.N., F¹¹ 480-481). De son côté, le consul de France à Odessa faisait savoir en avril 1818 : « De [Marseille], M. Bethfort est jusqu'à présent presque le seul qui ait fait ici quelques opérations un peu considérables ; encore semblerait-il qu'il veuille maintenant tourner ses vues d'un autre côté, puisque l'agent qu'il avait à Odessa vient d'en partir pour aller à Taganrock » (Ad. Challave au ministre des Affaires étrangères, Odessa, le 21 av. 1818, A.A.E., Corr. consulaire, *Odessa 1812-1820*, n° 2, f° 296).

77. *Subsistances 1816, vues générales sur la nécessité de faire des achats de grains à l'étranger pour parer à l'insuffisance de la récolte de 1816*, par TOULOT, agent des vivres (Dijon, chez Frantin, janvier 1817, 12 p.), pp. 10-11.

Aquarone aîné, Laurent Gravier et Jean-Antoine Luce. Ce qui ne l'empêche pas d'opérer sur les autres marchés méditerranéens, que ce soit le Levant, le Royaume des Deux-Siciles, l'Espagne ou la Barbarie⁷⁸.

Que connaissons-nous des rouages de son organisation commerciale ? Quels navires utilise-t-il ? Les siens d'abord, deux bricks de deux cents tonneaux, *Le Hardi* et *La Renommée*, qu'il doit avoir achetés au début de la Restauration et qui assurent des liaisons régulières entre Marseille, Constantinople et la mer Noire⁷⁹. Pour le reste, Bethfort affrète des bâtiments qui battent pavillon étranger pour la plupart : russes, ottomans, suédois, anglais, dont le nolis est souvent moindre que celui des navires français⁸⁰. Sur les différentes places où il traite, le négociant est en rapport avec des commissionnaires auxquels il fait parvenir ses ordres, tels Popolani ou Escalon à Alexandrie en 1817, Montfort et Maiffredy à Odessa après 1818, Jeames à Taganrog, Maltass, Cochini et Reggio au Caire⁸¹. Le mécanisme financier de ses opérations reste difficile à saisir en l'état des sources. Dans une seule circonstance, malheureuse du reste, Bethfort donne des indications sur l'un des modes de paiement qu'il emploie. Pour régler certaines commandes passées à Odessa en 1816, il utilise un crédit de 14.000 F qu'il possède sur la maison Mussard et Rivail, d'Augsbourg. Les

78. Une année seulement, en 1818, Sautter, qui vient au second rang dans le commerce des blés avec la mer Noire, en reçut plus de cargaisons que Bethfort (C. LASTES, *op. cit.*, pp. 158-163). Voir également M. ARONNET *op. cit.* : « Etat des entrées dans le port de Marseille des navires en provenance du Levant » (1814-1817) et « Départs. Navires quittant Marseille à destination du Levant » (1814-1818), A.A.E., B III 278.

79. C'est dès 1814 que Bethfort aurait participé à l'armement de *La Renommée*, commandé par le capitaine Ganteaume (C. LASTES, *op. cit.*, p. 158). Il n'y a pas trace d'acquisition de ce brick ni du *Hardi*, les deux navires que Bethfort possédait à son décès, dans les registres de M^e Sause, son notaire habituel ; les actes d'achat ont dû être passés à l'étude du vendeur. *La Renommée* rentrait de Constantinople ou de la mer Noire avec des chargements de blé estimés entre 80 et 100.000 F, le bâtiment repartait ou sur lest ou avec les produits habituels d'exportation de Marseille vers l'est du bassin méditerranéen, tels que liqueurs, vin, huile, soieries, bonnets, verre, salaisons, etc. Ces cargaisons étaient chiffrées de 60 à 80.000 F. Mais étaient-elles au compte de Bethfort ? (A.A.E., B III 278).

80. Bethfort aux membres de la Commission des Subsistances, Marseille, le 2 février 1817 (A.N., F¹¹ 204) ; A.A.E., B III 278.

81. Correspondance de Bethfort avec les membres de la Commission des Subsistances (A.N., F¹¹ 204) ; procurations des 21 juillet 1819 et 12 janvier 1821 (A.D. BdR., 361 E 242, n^o 735 ; 361 E 245, n^o 36) ; inventaire du 24 juillet 1820 et jours suivants (A.D. BdR., 361 E 244, n^o 630).

traites des commissionnaires russes sont tirées sur cet établissement, qui fait faillite avant de les honorer, ce qui compromet Bethfort du montant de la somme⁸². On peut supposer qu'il use couramment de ce moyen, avec plus de bonheur dans le choix de ses maisons de crédit...

Bethfort continue de fournir des grains à la marine de Toulon⁸³ et seconde les efforts de l'administration locale dans les périodes de disette. Le comte de Villeneuve, qui occupe la place de Thibaudeau à la tête du département, rend compte au ministre de l'Intérieur de l'action du négociant dans les régions productrices au moment de la crise de subsistances de 1816-1817 :

"...je n'ai rien oublié pour inspirer aux commerçans quelque intérêt en faveur de mes administrés. J'ai appelé auprès de moi les principaux, en particulier M. Bethfort, dont les intentions m'ont paru très honorables. Ce commerçant, déjà, commande des achats considérables chez l'étranger et a répandu même le bruit qu'il avait fait pour un million d'assurance. Ce bruit circulait dans le Languedoc et dans tous les pays où les récoltes ont été abondantes, déterminant les propriétaires à s'empressement de faire circuler dans ces pays les grains qu'ils avaient resserrés dans tous les greniers dans l'espoir de s'en débarrasser à un prix très élevé. J'ai donc lieu d'espérer que je pourrai bientôt transmettre à Votre Excellence des détails plus satisfaisans sur la situation des approvisionnemens de cette ville et sur le prix des grains"⁸⁴.

82. Bethfort aux membres de la Commission des Subsistances, Marseille, le 1^{er} février 1817 (A.N., *loc. cit.*).

83. On a conservé la trace des marchés suivants : 3.500 q de blé provenant de Cette et 4.000 q de Bretagne en 1815, 2.000 quarts de farine de Baltimore en 1816, 5.000 q de blé dont 4.000 de la mer Noire pour 1817. Le tiers de cette dernière livraison, qui était de mauvaise qualité, dut être remplacé (A.P.T., correspondance du directeur des Vivres de la Marine au commissaire général, Toulon, les 5 janv. 1815, I E^o 158 et 14 oct. 1815, I E^o 157 ; marchés originaux et copies approuvées, 1816-1819, marché n^o 23 du 28 mars 1816, 5 E^o 272 et marché n^o 214 du 23 août 1817, 5 E^o 273 ; délibérations du Conseil d'administration de Marine du 1^{er} janv. 1817 au 1^{er} sept. 1818, séance du 31 oct. 1817, 3 A^o 121).

84. Le préfet des Bouches-du-Rhône au ministre de l'Intérieur, Marseille, le 15 nov. 1816 (A.N., F^o 2741).

Que les blés atteignent sur le marché d'Arles des cours excessifs qui inquiètent les autorités, c'est à Bethfort qu'on s'adresse pour l'expédition et la vente de chargements destinés à faire baisser les prix⁸⁵. Et lorsque le préfet du Jura, soucieux du ravitaillement de son département, se renseigne sur les possibilités de la place de Marseille, il signale qu'on lui a recommandé Bethfort "comme un homme aussi instruit dans ce genre de commerce que recommandable par l'honnêteté de son caractère"⁸⁶.

Comme en 1812, Bethfort propose ses services au gouvernement pour des importations massives d'Égypte et de mer Noire. Mais une fois de plus l'affaire tourne court. C'est que déjà en pourparlers avec des négociants d'Odessa, la Commission des Subsistances, responsable des marchés d'État, demande à Bethfort de ne traiter qu'en Égypte afin d'éviter toute concurrence dans le sud de la Russie. Le négociant hésite, puis refuse, connaissant trop les incertitudes que Méhémet-Ali fait peser sur les exportations de blé de ses États. Les événements ne tardent pas à donner raison à Bethfort. Comme l'écrivit peu après le consul de France à Alexandrie, "le pacha, informé de la hausse du prix des grains en Europe, s'est repenti de les avoir vendus à terme et à des prix très inférieurs et a jugé à propos de les expédier pour son propre compte en Chrétienté..."⁸⁷.

Bethfort ne semble pas faire preuve d'autant de perspicacité dans la question des concessions d'Afrique. Accordées à la France au XVI^e siècle avec des privilèges étendus, celles-ci passèrent aux mains de l'Angleterre sous l'Empire, puis furent reprises par la France en 1817, au départ volontaire des Anglais, qui estimaient les conditions du dey d'Alger trop élevées pour le rendement commercial des établissements. La Restauration y

85. Le maire d'Arles au préfet des Bouches-du-Rhône, le 16 nov. 1817, et le préfet au maire, Marseille, le 29 nov. 1817 (A.D. BdR., M^o 3); le préfet au ministre de l'Intérieur, Marseille, le 17 déc. 1817, et le ministre de la Police générale au préfet, Paris, le 5 janv. 1818 (*ibid.*, M^o 5).

86. Le préfet du Jura à celui des Bouches-du-Rhône, Lons-le-Saunier, le 8 nov. 1816 (A.D. BdR., M^o 5).

87. Roussel, consul général de France à Alexandrie, le 24 fév. 1817 (A.A.E., Corr. consulaire, *Alexandrie*, 1813-1819, n^o 19, f^o 188). Voir également R. CATY, « Marseille et la disette de 1816-1817 en France : les marchés de grains du Gouvernement », dans *Provincia*, t. V, n^o 261, pp. 143-145.

vit une revanche politique et rêva de ressusciter les beaux jours de la Compagnie royale d'Afrique. Mais son gouvernement se heurta vite aux plus grandes difficultés.

Sur place, l'exploitation des blés était tombée depuis la rupture de 1798, la pêche du corail se poursuivait sans grand succès, tandis que les Juifs d'Alger s'étaient emparés du commerce autrefois détenu par la France. De plus, Marseille, dont le concours était indispensable, se montrait peu enthousiaste : les agents des anciennes concessions n'avaient toujours pas été indemnisés, les frais de remise en état des comptoirs étaient jugés considérables quand leur intérêt commercial avait pratiquement disparu avec l'arrivée des blés d'Égypte et de la mer Noire⁸⁸. Plusieurs projets gouvernementaux visant à reconstituer une grande compagnie firent long feu. La Chambre de Commerce de Marseille ne voulut pas s'engager, mais suscita, en 1818, l'offre de deux négociants de la place, Bethfort et Chaudoin.

Prudents, ceux-ci posaient des conditions. Ils demandaient un privilège de dix ans ; si Bethfort apportait un capital de 500.000 F et Chaudoin de 200.000 F, ils réclamaient une prime d'encouragement de 75.000 F pendant les trois premières années et le droit de se retirer après un essai de trois ans. De telles propositions parurent trop modestes au gouvernement qui n'avait pas renoncé à sa grande compagnie. N'étant soutenues par personne, elles furent vite oubliées⁸⁹.

On peut se demander ce qui a poussé Bethfort à s'intéresser à une affaire aussi périlleuse. Certes, comme le note Paul Masson, les deux négociants marseillais "comptaient beaucoup plus sur l'avenir que sur le présent, bien peu favorable"⁹⁰. Mais pensaient-ils assurer l'équilibre commercial des concessions sans les ressources de la pêche du corail que se

88. P. MASSON, « A la veille d'une conquête, concessions et compagnies d'Afrique (1800-1830) », dans *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, 1909, n° 1, pp. 48-124.

89. *Id.*, *ibid.*, pp. 91-92. Les 75.000 F de prime devaient être prélevés sur la redevance de la pêche du corail qui restait tout entière aux mains du gouvernement.

90. *Id.*, *ibid.*, p. 91.

réservait le gouvernement ? Croyaient-ils que le blé de Barbarie arriverait à concurrencer celui de la mer Noire ? Ignoraient-ils les déboires d'un Benausse qui avait tenté d'ouvrir un comptoir à Alger en 1815 et dû se retirer après n'avoir essayé que des pertes ?

"L'avenir" prouva d'ailleurs combien le plan de Bethfort était illusoire. Après cinq années de gestion difficile des établissements d'Afrique, le gouvernement relança ses projets de compagnie. En 1822, le négociant marseillais Parel accepta de s'engager pour une période de huit ans, mais dut, malgré son dynamisme, constater l'échec commercial de l'entreprise et l'abandonner en 1827, au bord de la faillite : les tarifs protectionnistes de la Restauration avaient annihilé le trafic des blés et des laines, tandis que la détérioration des rapports entre la Régence et la France avait entraîné, après le viol des traités, le pillage des concessions ⁹¹.

Bethfort était décédé depuis 1820. Il est permis de supposer que s'il conservait certaines illusions en 1818, il les aurait perdues en 1822 devant les comptes de la gestion gouvernementale et les votes de l'échelle mobile de 1819 et 1821. Il était trop avisé pour courir à sa ruine après des mirages africains...

*
**

Le corollaire de la réussite matérielle de Bethfort est apporté par sa succession, la plus élevée de celles ouvertes à Marseille sous la Restauration. Cette fortune, dont Thibaudeau notait la constitution rapide mais loyale ⁹², fut édifiée en vingt ans. A son mariage, le 15 novembre 1799, l'avoire de Bethfort consistait en quelques hectares de terres labourables

91. *Id.*, *ibid.*, pp. 93-123.

92. A.-C. THIBAudeau, *op. cit.*, p. 308.

dans l'arrondissement de Saint-Quentin, "provenant des économies du futur", et dans son entreprise commerciale de Paris évaluée 130.000 F⁹³. Le 14 juillet 1820, à sa mort, il laissait plus d'un million et demi...

Entre ces dates, il est possible de suivre l'enrichissement progressif du négociant à travers ses acquisitions immobilières. Il commence par devenir possesseur, en mai 1803, d'une maison d'habitation avec dépendances, dans la banlieue de Saint-Quentin, pour la somme assez modeste de 6.420 F⁹⁴. Cinq ans plus tard, il paie 75.000 F des magasins à blé du domaine de la Douane, situés 8, rue Fortia, à Marseille⁹⁵. Deux opérations qui chiffrent peu et se justifient, semble-t-il, par des mobiles affectifs comme par l'extension des affaires du négociant. Jusque là rien que de très naturel.

Mais à partir de 1811, Bethfort se lance dans une série d'achats immobiliers auxquels il consacre près de 400.000 F jusqu'à sa mort. Trait significatif d'une époque et d'un milieu, il commence par se procurer pour 35.000 F une propriété de campagne aux portes de la ville, à Sainte-Marguerite⁹⁶. C'est un peu la consécration de la réussite dans le Marseille de la première moitié du XIX^e siècle où, comme l'écrit le préfet Thomas au début de la Monarchie de Juillet, "la *bastide* fait toujours fureur et passe avant toute sorte d'affaires". Stendhal ironisera, quelques années plus tard, sur cette "passion dominante de Marseille" qui abrège la Bourse le samedi, suspend les spectacles et vide la ville le dimanche⁹⁷.

93. Contrat de mariage du 24 brumaire an VIII, passé chez M^e Rouen, notaire à Paris (A.N., Minutier Central, Etude LXXI, liasse 133).

94. Achat du 21 floréal an XI (11 mai 1803) de MM. Dupont et Legrand, M^e Parin-gault notaire à Saint-Quentin. Cf. A.D. BdR., 361 E 244, n^o 630; 361 E 246, n^o 486.

95. Acte du 5 déc. 1808 passé chez M^e Tourniaire, notaire à Marseille. Cf. A.D. BdR., 361 E 246, n^o 486 et G. CADER, « Un hôtel de grands négociants, II - Les Bethfort », dans *Marseille*, avril-juin 1962, p. 16.

96. G. CADER, *op. cit.*, p. 17.

97. *Lettres de J.-A.-M. Thomas, préfet des Bouches-du-Rhône à Adolphe Thiers (1831-1836)*, publiées par J. VIDALENC (*Publications des Annales de la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence, Nouvelle série*, n^o 5 - 1953), lettre du 15 août 1834, p. 86 et STENDHAL, *Mémoires d'un touriste* (Lausanne, Editions Rencontre), t. II, p. 154.

Bethfort ne se contente pas de cette "résidence secondaire" : en dix-huit mois, de mai 1813 à décembre 1814, il achète coup sur coup 120.000 F comptant l'hôtel particulier qu'il occupe depuis 1809, un domaine rural de 58 ha près de Beaucaire 70.000 F, des moulins à blé sur le Loing 55.000 F et deux autres moulins à Aubagne 64.000 F⁹⁸.

Les investissements immobiliers à usage professionnel se multiplient dans les dernières années du négociant qui, en juin 1816, se porte acquéreur pour 12.000 F des magasins et entrepôts du domaine des Picpus, à Marseille : une excellente affaire puisque ces mêmes bâtiments seront estimés 73.240 F au décès de leur propriétaire, quatre ans plus tard⁹⁹. De plus, Bethfort arrondit ses terres d'Aubagne avec une ténacité de paysan, ajoutant aux deux moulins d'origine un troisième en 1817, puis un domaine, une maison de campagne, deux prairies et quelques parcelles qui

98. L'hôtel 42, rue Sainte est acquis le 7 février 1814 de MM. Mendret et Reynard. Bethfort le meuble avec luxe et y vit sur un grand pied (G. CADER, *op. cit.*).

C'est le 1^{er} mai 1813 qu'il achète le domaine du Boschet près de Beaucaire à M. Bernavon, auquel l'oppose un litige : un arrêt de la Cour royale de Nîmes est rendu en faveur du négociant le 21 mars 1820 (A.D. BdR., 361 E 246, n° 486). Cette propriété de rapport comprend 29 ha de terres labourables et 23 ha de vignes, un logement de maître, des dépendances et une fabrique d'eau-de-vie (G. CADER, *op. cit.*, p. 17).

Les moulins de Moret, achetés à M. Picard le 24 déc. 1814, sont entourés d'un jardin et de 3 ha et demi de pré et de terre (A.D. BdR., *loc. cit.*). Quant à ceux d'Aubagne, acquis par adjudication le 4 septembre 1813, ils consistent l'un en une maison de campagne comportant appartement de maître, deux blutoirs à farine et un moulin à trois tournants, l'autre en un moulin à trois tournants avec deux pièces de pré et trois morceaux de terre. Ils seront évalués 90.000 F sept ans plus tard (A.D. BdR., XII Q¹ 7/10, n° 527).

A la liste et au montant des acquisitions immobilières de Bethfort, on peut dater des dernières années de l'Empire la réussite matérielle du négociant. Réussite indéniable puisque, avec une participation de 1.000 F, Bethfort figure au nombre des 78 personnes les plus taxées de Marseille dans l'impôt exceptionnel levé en 1815 sous l'occupation des troupes alliées (*Etat des sommes à payer par les contribuables des communes de Marseille pour leur contingent dans l'emprunt établi par l'arrêté de M. le Conseiller d'Etat, préfet du département des Bouches-du-Rhône, en date du 6 septembre 1815. A.C.C.M., « Finances. Occupation des troupes alliées. Mesures fiscales extraordinaires. Emprunt et impôt des subsides à souscription et perception à Marseille [1815-1817] »).*

99. Ce domaine des Picpus prendra le nom de « domaine de Bethfort ». Il comprend 880 m² de magasins, salles à blé, cave, remise et écurie (A.D. BdR., 361 E 236, n° 196 ; 361 E 246, n° 486 ; G. CADER, *op. cit.*, p. 16).

finissent par former un ensemble de 120.000 F. Il décide d'y organiser la mouture de ses blés et, peu avant sa mort, y entreprend des travaux pour la transformation des moulins¹⁰⁰.

Au total, les biens immobiliers sont évalués 626.331 F au décès, dont 158.800 F d'immeubles urbains résidentiels, 348.570 F de locaux à caractère industriel et commercial qui regroupent magasins et moulins à blé, 118.961 F de propriétés rurales, dont certaines sont de rapport comme la terre de Beaucaire, et d'autres de plaisance, telle la bastide de Sainte-Marguerite¹⁰¹. Ces trois secteurs représentent respectivement 10,1, 22,2 et 7,5 % de la fortune du négociant, ce qui porte la part immobilière de celle-ci à 39,8 %.

Le reste, soit 60,11 %, forme l'avoir mobilier. Un poste important arrive en tête, celui des marchandises en stock, dont les 721.571 F constituent près de 46 % de la fortune. S'ajoutent un capital commercial de 50.000 F, un portefeuille de 15.887 F et 12.486 F de numéraire. La part mobilière affectée au négoce totalise donc 823.944 F et représente 52,47 % de la succession. Mentionnons encore, pour être complet, 57.874 F de meubles meublants, indice du train de vie, et 62.000 F de "biens mobiliers propres du défunt", dont la nature est inconnue¹⁰².

100. De février 1817 à octobre 1819, on dénombre sept achats successifs dans les quartiers des Défensions et de la Longue Lance, variant de 30.000 F à 753 F (A.D. BdR., *loc. cit.*).

101. Nous retenons l'évaluation fournie au partage du 9 juillet 1821 (A.D. BdR., 361 E 246, n° 486).

Dans le groupe des immeubles urbains, deux éléments : l'hôtel de la rue Sainte et ses dépendances (154.100 F), la maison de Saint-Quentin (4.700 F). Ces habitations à usage personnel ne procurent aucun revenu locatif.

Parmi les locaux industriels et commerciaux, nous faisons figurer les entrepôts de la Douane, rue Fortia (84.670 F) et ceux dits des Picpus ou de Bethfort (73.240 F), ainsi que la totalité des moulins de Moret (70.000 F) et d'Aubagne (120.660 F). Pour ces derniers, en effet, il n'est pas possible de faire la part entre l'immeuble strictement industriel et les terres qui l'entourent.

Quant aux propriétés rurales, relevons celles de Beaucaire (66.885 F) et de Sainte-Marguerite (24.000 F *in* XII O° 7/34, n° 56), auxquelles s'ajoutent 28 ha de terres dans l'arrondissement de Saint-Quentin, considérés comme biens immobiliers propres du défunt. Ils furent acquis par Bethfort entre fructidor an III et pluviôse an V (août 1795 et février 1797). A son décès, leur valeur était portée à 28.076 F (A.D. BdR., 361 E 248, n° 937).

102. A.D. BdR., XII O° 7/34, n° 56 ; XII O° 7/36, n° 84 ; 361 E 244, n° 630 ; 361 E 246, n° 553.

Pour apprécier la valeur de cette fortune, il convient de la situer dans le contexte marseillais, en la rapprochant des autres successions du haut négoce qui se sont ouvertes sous la Restauration¹⁰³. La comparaison est instructive à plus d'un titre.

Première constatation, la nette supériorité d'envergure de Bethfort qui, avec 1.570.000 F, domine de haut les 265.000 F du grand négociant moyen de la place¹⁰⁴. La part immobilière est un peu plus lourde chez Bethfort avec 39,89 % du total contre 33,48 %, mais elle dénote dans sa structure un état d'esprit très différent. Alors que Bethfort consacre 10,11 % de ses biens aux immeubles urbains, la moyenne de ses concurrents y affecte 21,54 %. Et en l'espèce il ne s'agit plus du même type d'immeubles ; de résidentiel chez Bethfort, il devient à prépondérance locative chez le grand négociant marseillais. Si la part des immeubles ruraux s'équilibre à peu près, avec 7,58 % contre 5,33 %, la proportion des établissements industriels et commerciaux révèle au contraire un écart sensible. Ce poste représente 6,61 % de la fortune du grand négociant type et 22,20 % de celle de Bethfort, qui lui donne ainsi trois fois et demi plus d'importance en valeur relative¹⁰⁵. Nous sommes donc en présence de deux conceptions opposées : investir dans l'immobilier pour la moyenne des négociants de Marseille, consiste avant tout à faire un placement dans des maisons de rapport en vue d'un revenu locatif ; chez Bethfort, c'est étendre ses affaires, élargir la base immobilière de son entreprise. L'optique de Bethfort paraît plus dynamique et mieux adaptée aux exigences de sa profession.

103. Enquête du C.N.R.S. menée par le Centre d'Histoire contemporaine du Sud-Est à partir de l'Enregistrement des mutations par décès et des inventaires notariés. Elle porte sur les successions marseillaises de la Restauration et de la Monarchie de Juillet supérieures à 100.000 F. Dans la catégorie socio-professionnelle des négociants de la Restauration figurent 45 négociants proprement dits et 5 membres de professions rattachées au grand commerce, soit 2 courtiers, 1 armateur, 1 commissionnaire-chargeur et 1 capitaine marin. Voir ci-dessous, le tableau comparatif des fortunes de Jean-Louis Bethfort et de la moyenne des grands négociants de la Restauration.

104. Six fois supérieure à la moyenne de ses concurrents, la succession de Bethfort est encore double de celle de Jean-André Mendret, seconde en importance de la Restauration, qui atteint 763.718 F (A.D. BdR., XII Q° 7/33, n° 768).

105. Et vingt fois plus en valeur absolue.

La ventilation des deux fortunes mobilières n'est pas moins significative. Chez Bethfort, les marchandises en stock dominant, nous l'avons vu, tandis que le portefeuille, peut-être sous-évalué¹⁰⁶, ne représente que 1,01 % du total. Chez la moyenne des grands négociants, au contraire, le poste des créances et des effets occupe la première place, soit 30,55 %. C'est qu'à côté des disponibilités qu'il consacre à la gestion de son entreprise, le négociant marseillais fait souvent office de banquier, comme l'attestent la liste de ses débiteurs, des particuliers notamment, et le montant des prêts qu'il leur consent. A une époque où les établissements de crédit sont rares et où la distinction entre banque et négoce n'est pas encore bien établie¹⁰⁷, un tel rôle semble avoir été fréquent. S'il est difficile de le cerner avec exactitude, il est possible d'affirmer qu'il a joui de la faveur des riches Marseillais¹⁰⁸. Chez Bethfort, en revanche, il se trouve réduit au minimum.

Assez différente donc de celle du haut négoce marseillais, la structure de la fortune mobilière de Bethfort se rapprocherait assez de celle du négociant parisien de 1820, bien qu'avec 60,1 % les meubles de Bethfort soient moins importants que ceux de son confrère de la capitale,

106. Il regroupe 2.741,46 F de « billets » protestés de la maison Schillizi, 3.195 F d' « effets », 2.870,45 F de « bons » sur des établissements commerciaux, 1.314,55 F de consignation à l'octroi pour des farines venues d'Aubagne, une lettre de voiture de 375,75 F, trois « reçus » qui s'élèvent à 4.700 F et dont un au moins, du général Dufon, semble provenir d'un particulier, 690 F de comptes à un tapissier et un menuisier. Total qui paraît faible pour une entreprise commerciale de l'ampleur de celle de Bethfort (A.D. BdR., 361 E 244, n° 630).

107. De même que des négociants pratiquent le crédit, la majorité des grandes banques se livrent à des opérations commerciales (Cf. B. GILLE, *La banque et le crédit en France de 1815 à 1848*, Paris, P.U.F., 1959, pp. 37, 246-259 ; A. CHABERT, *Essai sur le mouvement des prix et des revenus en France de 1798 à 1820*, t. II, pp. 278, 340-341).

108. La première banque fut ouverte à Marseille en 1835. Avant cette date, écrit Julliany, « le commerce ne trouvait guère les capitaux qu'il avait à demander au crédit que dans les caisses des capitalistes et anciens négociants connus sous le nom de *disposeurs* » (*op. cit.*, t. I, p. 372). Les particuliers effectuaient volontiers ce genre de placement. Etudiant la fortune des grands notables de Marseille au début du XIX^e siècle, F. Spannel notait : « Tout le monde apparemment dans les classes riches recevait et négociait des créances, même les femmes » (« Les éléments de la fortune des grands notables marseillais au début du XIX^e siècle », dans *Provence Historique*, avr.-juin 1957, p. 98). Le pourcentage élevé de fortune consacré à ce poste sous la Restauration confirme cette tendance. Au reste, ayant quelques années plus tard besoin d'argent à Marseille, Stendhal préféra s'adresser à un négociant plutôt qu'à une banque (*op. cit.*, t. II, pp. 419-420).

qui atteignent 72,8 %¹⁰⁹. Mais la part de capitaux mobiliers engagés dans l'entreprise s'équilibre à peu près (50,67 % chez Bethfort contre 61,8 %), de même que celle des billets et des créances (1,01 % pour 1,9 %). Notons la proportion encore très faible des valeurs mobilières privées dans le négoce parisien du début de la Restauration (0,2 %) et l'intérêt plus marqué que chez Bethfort pour la rente d'Etat. Au total, notre négociant en grains de Marseille se placerait au sommet de la pyramide des fortunes des négociants actifs de Paris, dont la succession la plus élevée de 1820 est comprise entre un et deux millions¹¹⁰.

Que conclure de cette analyse rapide ? Il semble que nous ayons affaire à un homme plus dynamique que la moyenne des Marseillais contemporains. L'importance des biens mobiliers consacrés aux opérations commerciales, la faiblesse d'une activité de crédit alors courante sur la place, le fort investissement dans des locaux à usage professionnel prouvent que Bethfort avait saisi avant la majorité des négociants de la Restauration les avantages de la spécialisation. Non seulement il bornait ses opérations à une seule denrée, le blé, mais il y faisait converger l'essentiel de ses ressources. Sa réussite rapide montre qu'il avait visé juste.

Ce qui ne veut pas dire qu'il devance son époque pour autant. En fait, rien de plus classique que la fortune de Jean-Louis Bethfort. Certes, il investit, et massivement, dans son entreprise¹¹¹ ; sans doute place-t-il des capitaux hors de la région dans des exploitations à caractère industriel, fait exceptionnel chez les Marseillais de la Restauration. Mais il ne possède pas, à notre connaissance, de valeurs mobilières privées sous forme d'actions ou d'obligations : le placement boursier ne l'attire pas

109. Voir ci-dessous, le tableau comparatif des fortunes mobilières de Jean-Louis Bethfort et des négociants parisiens décédés en 1820.

110. A. DAUMARD, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848* (Paris, S.E.V.P.E.N., 1963), pp. 116-117.

111. C'est le type même de fortune à « structure de placement en circuit fermé, dominée par les exigences de l'activité professionnelle », selon l'expression de Ch.-A. MICHALET, *Les placements des épargnants français de 1815 à nos jours* (Paris, P.U.F., 1968), p. 58.

plus que la rente¹¹². On décèlerait même chez Bethfort, derrière le dynamisme du grand négociant, un "réflexe terrien", peut-être dû à ses origines rurales, qui a joué tout au long de sa vie¹¹³.

C'est donc une fortune dégagée de l'emprise immobilière, mieux adaptée aux nécessités professionnelles que la moyenne de son milieu, capable même de soutenir la comparaison avec le négoce parisien, dont l'évolution précède traditionnellement celle du pays.

*
**

Indéniable succès commercial, enrichissement spectaculaire, comment s'est traduite la réussite de Bethfort sur le plan social ? L'homme s'est-il imposé avec autant de vigueur que le négociant ? Si les archives privées sont inexistantes, et rares les témoignages, quelques renseignements permettent de situer le niveau de cette ascension et d'éclairer dans une certaine mesure la psychologie du personnage.

Premier point, le Bethfort des dernières années est au centre d'un réseau familial dense et complexe. Fortune faite, Jean-Louis attire à lui et utilise plusieurs des siens. En 1815, un premier de ses neveux, Pierre, fils de Jean-Pierre, fut envoyé en Crimée représenter les intérêts de son oncle, qu'il trompa d'ailleurs¹¹⁴. Un autre neveu, Jean-Louis, fils de Pierre-Antoine-Zacharie, qui avait épousé, en 1813, une nièce par alliance de son oncle, le rejoignit à Marseille au début de la Restauration, où il

112. Nuançons cette affirmation en rappelant qu'il existe 62.000 F (ou 3,95 %) déclarés « biens mobiliers propres du défunt » dont la composition n'est pas connue. Mais il doit s'agir d'un avoir antérieur à la communauté, donc à 1799, ce qui exclut pratiquement les valeurs mobilières publiques ou privées.

113. En effet, ses premières économies sont placées dans des terres labourables près de Saint-Quentin ; ses disponibilités de la fin de l'Empire, après acquisition de résidences et de locaux commerciaux, sont consacrées à un domaine de rapport dans la région de Beaucaire, de préférence à des immeubles locatifs dans Marseille comme le pratiquent sur une vaste échelle la plupart des riches négociants de l'époque ; enfin dans le cas d'Aubagne, Bethfort agrandit mètre par mètre les terres qui entourent ses trois moulins.

114. A.D. BdR., 361 E 235, n° 474. D'après les renseignements transmis par le préfet de l'Aisne au ministre de l'Intérieur en 1817, il n'est pas impossible que Bethfort ait employé d'autres fils de son frère Jean-Pierre (Cf. supra, p. 76).

s'établit négociant et où il mourut en 1872 ¹¹⁵. Il fut suivi par un troisième neveu, Irénée Damaye, fils de Marie-Magdeleine-Rosalie Bethfort, qui habitait chez son oncle en 1820 ¹¹⁶. Quelle part ces membres ont pris aux affaires du négociant en grains ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que la "mouvance" familiale s'étendait à la branche Caron, puisque le beau-frère de Jean-Louis Bethfort, chef de bataillon au 5^e régiment d'infanterie de ligne, résidait aussi 42, rue Sainte en 1820 ¹¹⁷.

Mais ce n'est pas seulement à sa famille que Bethfort voulait s'imposer. Son succès, il l'étalait aux yeux de tous. Rien de plus révélateur que la description du cadre qu'il s'était aménagé en 1809 et qu'il occupa jusqu'à sa mort, onze ans plus tard. L'hôtel particulier de la rue Sainte où vécutrent les Grenier au XVIII^e siècle ¹¹⁸ avait été restauré et remeublé au goût du jour. Débauche de bois d'acajou... ou d'imitation dans le mobilier des salles de réception ; tapis du Levant et d'Aubusson ; riche argenterie ; cave de 2.934 bouteilles, avec une préférence marquée pour les vins de Bordeaux ; deux domestiques, une femme de charge, une femme de chambre, une cuisinière et un cocher au service de quatre personnes ; six voitures dans la remise et quatre chevaux à l'écurie, un tel train de maison, quelque peu ostentatoire et sans commune mesure avec la moyenne des riches négociants de la place, tient du parvenu, il faut en convenir ¹¹⁹.

115. A.D. BdR., 361 E 233, n° 156, procuration du 11 juin 1814 ; G. CADER, *op. cit.*, pp. 18 et 19.

116. A.D. BdR., 361 E 244, n° 630 ; 361 E 246, n° 553.

117. Membre du parti libéral révolutionnaire, le commandant Caron dirigea la charbonnerie marseillaise et trempa dans le complot Vallé qui fut déjoué au début de 1822 (P. ECHINARD, *op. cit.*, pp. 156-158). En fuite, il fut jugé par contumace devant la Cour d'Assises du Var le 20 décembre 1822, déclaré « coupable d'être un des principaux agents d'un complot formé et arrêté à Marseille dans les mois de décembre et janvier derniers, d'avoir connu les propositions dont il a facilité l'exécution et provoqué l'action en fournissant les fonds », et condamné à la peine capitale (A.D.V., 4 U 3/3 et 4 U 4/59). La fortune de Bethfort aurait-elle, après la mort de celui-ci, servi à soutenir les révolutionnaires libéraux de Marseille ?

118. J. BILLIoud et Ch. CARRIERE, « Un hôtel de grands négociants 42, rue Sainte (1785-1820). I. Les Grenier », dans *Marseille*, n° 46, oct.-déc. 1961, pp. 3-20 ; Ch. CARRIERE, « La fortune des Grenier », *ibid.*, n° 47, janv.-mars 1962, pp. 25-32.

119. Inventaire du 24 juillet 1820, A.D. BdR., 361 E 244, n° 630. Sensiblement égaux en valeur relative à ceux de la moyenne du haut négoce marseillais de la Restauration, les meubles meublants de Bethfort leur sont très supérieurs en valeur absolue, puisqu'ils représentent 57.874 F contre 8.396. Toutes proportions gardées, on peut dire que Bethfort menait un train de vie princier. Trait significatif de cette opulence : pour décorer la grande salle de l'Hôtel de Ville lors du passage du comte d'Artois à Marseille en 1814, le maire pria Bethfort de prêter à la municipalité quelques-uns des meubles de son intérieur (A.C.M., 4 D 69, 1330).

Mais il trahit aussi d'autres aspects de la personnalité de Bethfort : l'épicurien qui apprécie les plaisirs d'une vie fastueuse, l'homme qui compense par une réussite éclatante un fort complexe d'infériorité dû, selon toute vraisemblance, à la modestie de ses origines ¹²⁰. Avait-il pour autant forcé les portes de la société marseillaise ? Il est probable que son envergure commerciale, sa vie luxueuse, ses contacts avec le préfet Thiбаudeau lui avaient ouvert l'accès de la grande bourgeoisie locale. Mais en était-il plus accepté ? Ne faisait-il pas figure d'homme nouveau, d'arriviste arrivé à la faveur des récents bouleversements ?

Quelques indices tendraient à montrer que Bethfort essayait, malgré tout, d'acquiescer les goûts et les préoccupations du milieu auquel il s'était hissé. S'il ne possédait pas de délicatesse foncière, il avait assez de finesse et d'intelligence pour éviter le ridicule. Il était du reste de nature à se conformer aux usages et au protocole ¹²¹. La présence d'un piano dans l'intérieur du négociant semblerait indiquer que lui ou sa femme n'étaient pas complètement fermés à toute vie artistique ¹²². Il y aurait même présomption de culture dans la bibliothèque de 550 volumes que Bethfort s'était constituée. Certes, on peut se demander s'il les avait tous lus, s'ils ne composaient pas le décor indispensable à une réussite sociale ¹²³. Néanmoins, le choix des ouvrages est significatif. La littérature en forme une bonne moitié, associant les traductions d'auteurs grecs et latins à la plupart des classiques français du XVII^e et du XVIII^e siècle, avec peut-être une préférence pour l'école philosophique ¹²⁴. Quelques incursions dans la production contemporaine où se

120. Deux éléments du caractère de Bethfort qui ont été mis en évidence par l'étude de M^{me} Danset : une sensualité très marquée, un complexe d'infériorité qui le poussait à paraître important et à vouloir être considéré.

121. Analyse graphologique de M^{me} Danset.

122. A.D. BdR., 361 E 246, n^o 553.

123. D'autant que ces livres occupaient « un appartement au premier, sur le devant, dit la Bibliothèque » : la pièce se trouvait donc à l'étage et dans la partie de l'hôtel réservés aux réceptions (A.D. BdR., 361 E 246, n^o 553).

124. Pour le XVIII^e siècle, les œuvres complètes de Voltaire et de Rousseau, Helvétius, Montesquieu, Fontenelle, Laharpe. Le XVII^e siècle est représenté par Corneille, Racine, Molière, La Bruyère, Bossuet, Pascal, M^{me} de Sévigné, Fénelon. Quant à l'Antiquité, on relève Homère, Xénophon, Virgile dans la traduction de Delille, Ovide, Marc-Aurèle. Peu d'auteurs étrangers : Arioste, Le Tasse, Cervantes, Machiavel (A.D. BdR., 361 E 246, n^o 486).

rencontrent les noms de Bernardin de Saint-Pierre, Parny et Chateaubriand : de toute évidence, notre négociant s'intéressait moins au mouvement de son époque qu'aux valeurs éprouvées que ne pouvait ignorer un honnête homme du début du XIX^e siècle. L'histoire arrive au second rang de cette bibliothèque avec environ un tiers des livres ; l'inévitable Plutarque voisine avec de bons auteurs du temps, tels que Reynal, Volney, Fergusson, Lacretelle. Notons encore une certaine curiosité géographique, la présence pour tous ouvrages professionnels d'un *Dictionnaire du commerçant* et d'une *Economie politique*, l'absence complète de volume religieux ¹²⁵. C'est donc l'instrument de culture d'un homme sérieux, réfléchi, marqué par le XVIII^e siècle et de goûts littéraires classiques. Gageons qu'en vivant quelques années de plus, Bethfort aurait fait mentir Stendhal pour qui "l'action la plus ridicule aux yeux d'un riche Marseillais est celle d'ouvrir un livre" ¹²⁶...

Néanmoins, en esprit réaliste, le négociant s'intéressait surtout aux questions matérielles. Son énergie était orientée, par priorité absolue, vers les problèmes pratiques. Doué d'une grande vitalité, il déployait la puissance de travail de plusieurs hommes, luttant avec enthousiasme à la réalisation de ses objectifs. Mais cette suractivité aboutissait parfois à la fatigue qui le rendait inquiet. L'examen de lettres écrites entre 1810 et 1812 fait apparaître des périodes de dépression et de pessimisme, suivies d'efforts pour les surmonter. Paradoxe, à l'époque où il s'imposait sur la place, Bethfort commençait à éprouver le sentiment d'isolement de l'homme qui parvient à ses fins, mais constate qu'il n'est pas heureux malgré sa réussite financière ¹²⁷. Il n'avait pas d'enfant, son seul fils étant mort en bas âge ¹²⁸. Nouveau venu dans la cité, il ne se

125. *Ibid.* et 361 E 244, n° 630.

126. STENDHAL, *Mémoires d'un touriste*, t. II, p. 177. Le jugement est de 1837.

127. Analyse graphologique de M^{me} Danset.

128. G. CADER, *op. cit.*, p. 16.

voyait confier aucune fonction, aucune responsabilité, que ce soit à la Chambre ou au Tribunal de Commerce ¹²⁹ : assoiffé de considération comme il l'était, il dut en concevoir quelque amertume...

Bethfort mourut à 56 ans, sans héritier direct ni disposition testamentaire ¹³⁰. La fortune revenait donc pour moitié à la veuve, pour l'autre aux frères et sœurs du défunt ou à leurs ayants droit. La succession fut longue, pénible, les deux parties n'étant pas arrivées à s'entendre : inventaire et inventaire supplétif, expertise et contre-expertise, jugement du tribunal civil, contestation sur les opérations de partage déposée au tribunal de première instance de Marseille, la liquidation traina plus de deux ans ¹³¹. Du moins eut-elle l'avantage de faire connaître le détail des biens de la communauté.

La veuve de Bethfort n'avait pas quarante ans. Riche, jeune encore, elle se maria au préfet Claude-François Eymard et vécut à Paris. Sa trace se perd après 1843 ¹³².

La famille de Bethfort, en revanche, s'intégra au milieu marseillais à la génération suivante. Le négociant avait fait venir à ses côtés deux de ses neveux, Jean-Louis, fils de Pierre-Antoine-Zacharie, et Irénée Damaye, qui, l'un et l'autre, se fixèrent et firent souche à Marseille ¹³³. Un autre neveu de Bethfort, Césaire-Auguste, y devint négociant en vin et épousa Anne-Amélie Arnaud en 1835. Ce mariage unissait les Bethfort à la meilleure bourgeoisie marseillaise : la jeune fille était la nièce de Vincent Arnaud, qui termina sa carrière comme général de brigade, et de Jean-Baptiste d'Agnel de Bourbon, conseiller général du Var, légitimiste ardent et actif. De plus, il faisait de Bethfort le beau-frère de Louis

129. C'est son neveu Jean-Louis qui entra en 1832 à la Chambre de Commerce de Marseille. L. BERGASSE, *Notice historique sur la Chambre de Commerce de Marseille (1599-1912)* [Marseille, Barlatier, 1913], p. 257.

130. Cette absence de testament laisse supposer une fin subite, en pleine activité.

131. Voir entre autres A.D. BdR., Sause notaire, 361 E 244, n° 630 ; 361 E 246, n° 486, 553, 855 ; 361 E 247, n° 84 ; 361 E 248, n° 937.

132. Voir l'acte de vente du 9 janvier 1843, Dor notaire (A.D. BdR., 356 E 259, n° 79).

133. G. CADER, *op. cit.*, pp. 18 et 19.

de Campou, issu d'une ancienne famille de la place¹³⁴. Ainsi, la fortune avait consacré la descendance d'un cabaretier de village de l'Aisne. C'est, sur deux générations, un exemple typique de cette ascension sociale qui assure le renouvellement et la puissance de la bourgeoisie au XIX^e siècle.

*
**

Certes, on ne saurait mettre la réussite de Bethfort en parallèle avec celle de brillants hommes d'affaires que Marseille connut à ses époques de prospérité. Pour être plus modeste, la percée de Bethfort n'en est pas moins remarquable. D'humble origine, apparemment sans formation, passant à quarante ans sur un nouveau champ d'action, il se tailla une importante fortune en quelques années sur une place dont l'activité déclinait. Il constitue l'une des exceptions au sein de la classe commerçante des villes maritimes, qui souffrit de la politique du Premier Empire¹³⁵. A ce succès, plusieurs causes : le négoce d'une denrée vitale, le dynamisme, la souplesse d'adaptation, l'appui de l'administration et une spécialisation que ne pratiquait pas l'ensemble de ses concurrents. Que lui manqua-t-il pour compter au nombre des plus grands ? Peut-être un sens plus aigu de l'évolution économique de son temps, mais surtout la présence de conditions commerciales plus favorables. L'étouffement du négoce sous l'Empire ne pouvait servir la pleine mesure d'un homme qui n'en domina pas moins l'activité de Marseille dans les premières années du XIX^e siècle, et qui fut sans conteste l'une des figures les plus représentatives du capitalisme commercial de son époque.

Roland CATY.

134. Fils de Pierre-Antoine-Zacharie, « propriétaire » à Savy, Césaire-Auguste Bethfort est le neveu du grand Jean-Louis qui fait l'objet de cette étude et le frère de l'autre Jean-Louis qui, négociant en vin, occupa l'hôtel de la rue Sainte à partir de 1832. Né à Savy en 1809, Césaire-Auguste a dû s'établir à Marseille après la mort de son oncle, en 1820. Il n'est pas indifférent de noter que l'union d'Anne-Amélie Arnaud ne fut pas considérée comme une mésalliance par la famille de la jeune fille. Riche veuve, celle-ci se remaria en 1859 avec Oppet de Blowitz, correspondant du *Times* à Paris. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. l'abbé Gueyraud qui les a tirés de sources personnelles. Nous l'en remercions vivement. Voir également son ouvrage, P. GUEYRAUD, *Une famille de courtiers, les Caune, aspects de la vie marseillaise au XIX^e siècle* (Marseille, A. Robert, 1972, 297 p.), pp. 76, 112-114, 158, 178.

135. Voir en particulier les pages consacrées au bilan social de l'Empire envisagé sous l'angle de la guerre par J. TULARD, « Histoire du Premier Empire », dans *l'Annuaire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes*, 1968-1969, pp. 433-436. De plus, Bethfort figurerait en bonne place dans le tableau des principaux capitalistes de l'Empire que dresse A. CHABERT (*op. cit.*, t. II, pp. 331-341).

ANNEXES

I. — Tableau comparatif des fortunes de Jean-Louis Bethfort et de la moyenne des grands négociants marseillais de la Restauration.

MEUBLES	BETHFORT		MOYENNE DES NEGOCIANTS	
	F	%	F	%
Meubles meublants	57.874,—	3,69	8.396,—	3,17
Numéraire	12.486,—	45,96	5.140,—	1,94
Marchandises en stock	721.571,—	45,96	27.055,—	10,20
Navires	24.000,—	1,53	6.719,—	2,53
Capital commercial	50.000,—	3,18	39.788,—	15,00
Créances et effets	15.887,—	1,01	81.041,—	30,55
Valeurs mobilières publiques	—	—	1.992,—	0,75
Biens meubles propres	62.000,—	3,95	—	—
			6.328	2,38
Total des meubles	943.818,—	60,11	176.459,—	66,52
IMMEUBLES				
Urbains	158.800,—	10,11	57.136,—	21,54
Ruraux	118.961,—	7,58	14.134,—	5,33
Industriels et commerciaux	348.570,—	22,20	17.535,—	6,61
Total des immeubles	626.331,—	39,89	88.805,—	33,48
FORTUNE TOTALE	1.570.149,—		265.264,—	—

**II. — La fortune mobilière de Jean-Louis Bethfort
comparée à celle des négociants parisiens décédés en 1820.**

	BETHFORT	NEGOCIANTS PARISIENS
	%	%
Meubles meublants	3,69	3,2
Numéraire	0,79	1,1
Capital dans l'entreprise	50,67	61,8
Billets et créances	1,01	1,9
Actions	—	0,2
Rente sur l'État	—	2,5
Divers ¹	3,95	2,1
	<hr/>	<hr/>
Total des meubles	60,11	72,8

(D'après Adeline DAUMARD, *La Bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, p. 484-485.)

1. Ont été regroupés dans les « divers » des négociants parisiens, à côté des « divers » proprement dits (1,9 %), deux postes de peu d'importance absents de la succession de Bethfort : les comptes courants (0,1 %) et la commandite (0,1 %).